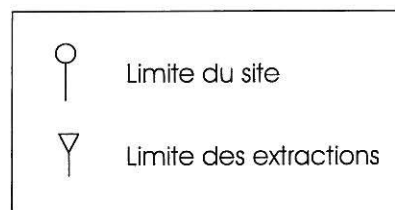
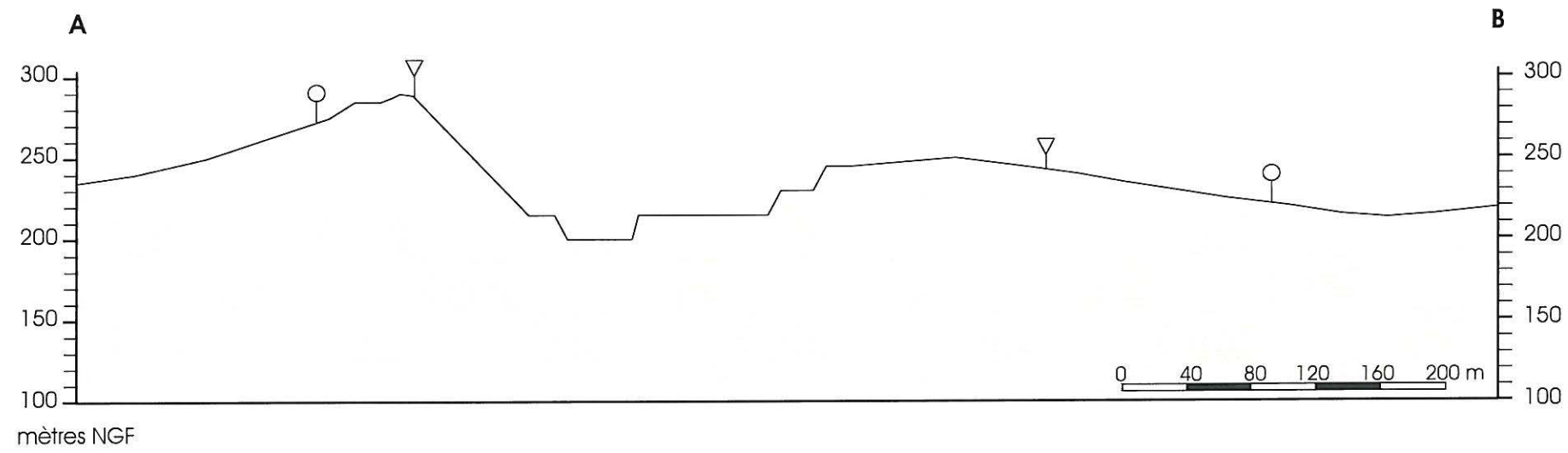
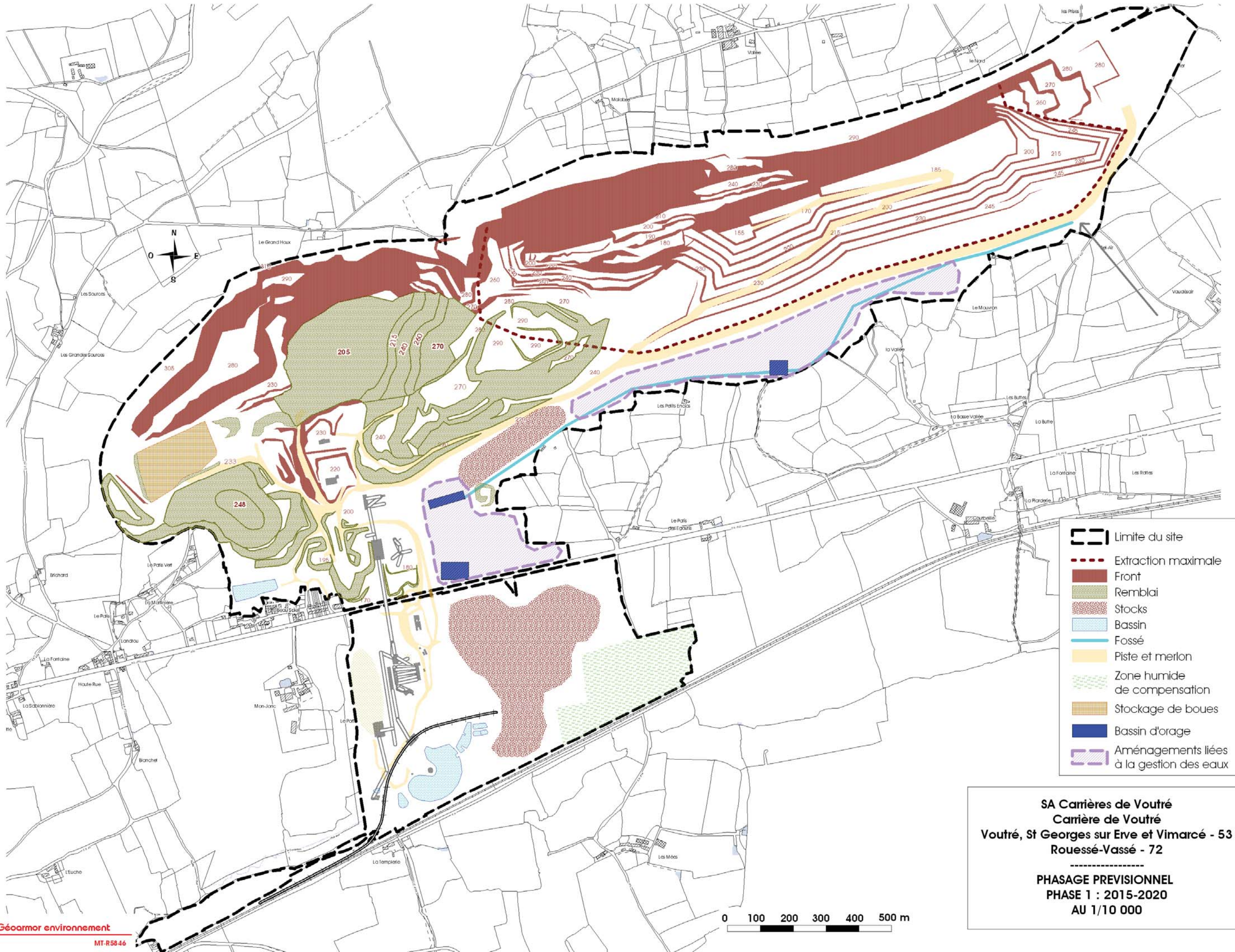


SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

COUPE DE L'ÉTAT 2015





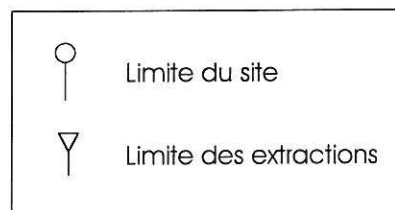
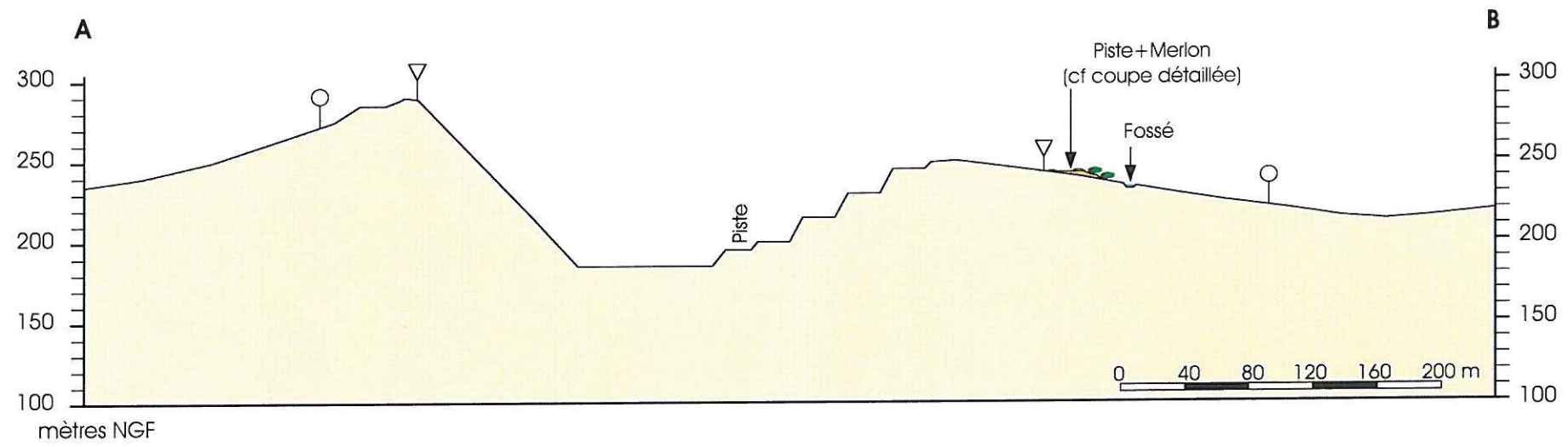
- Limite du site
- Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Fossé
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

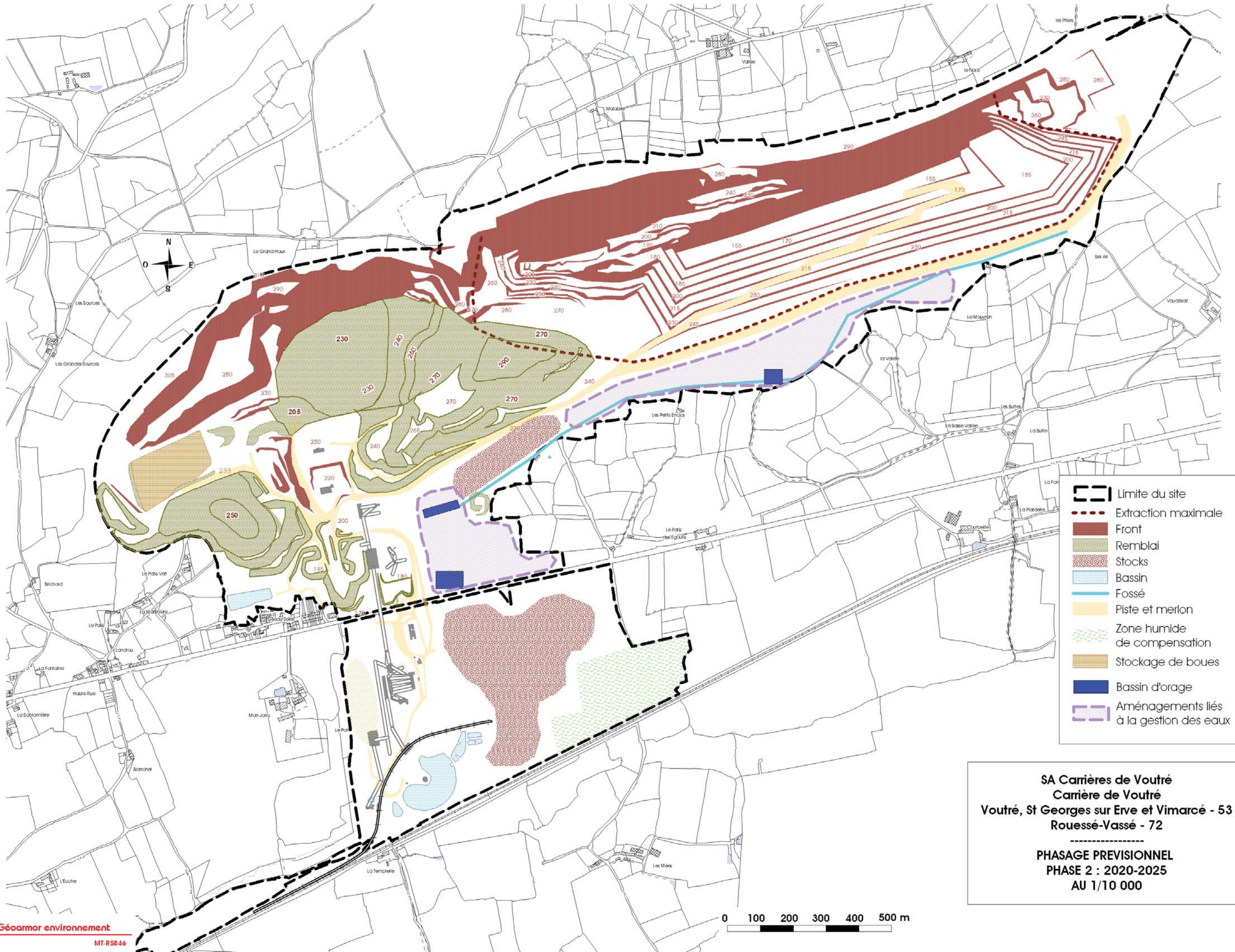
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarqué - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 1 : 2015-2020
AU 1/10 000

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 1: 2015-2020





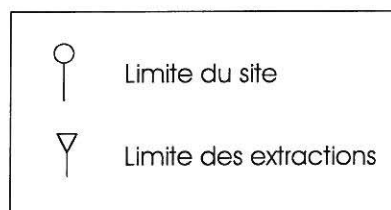
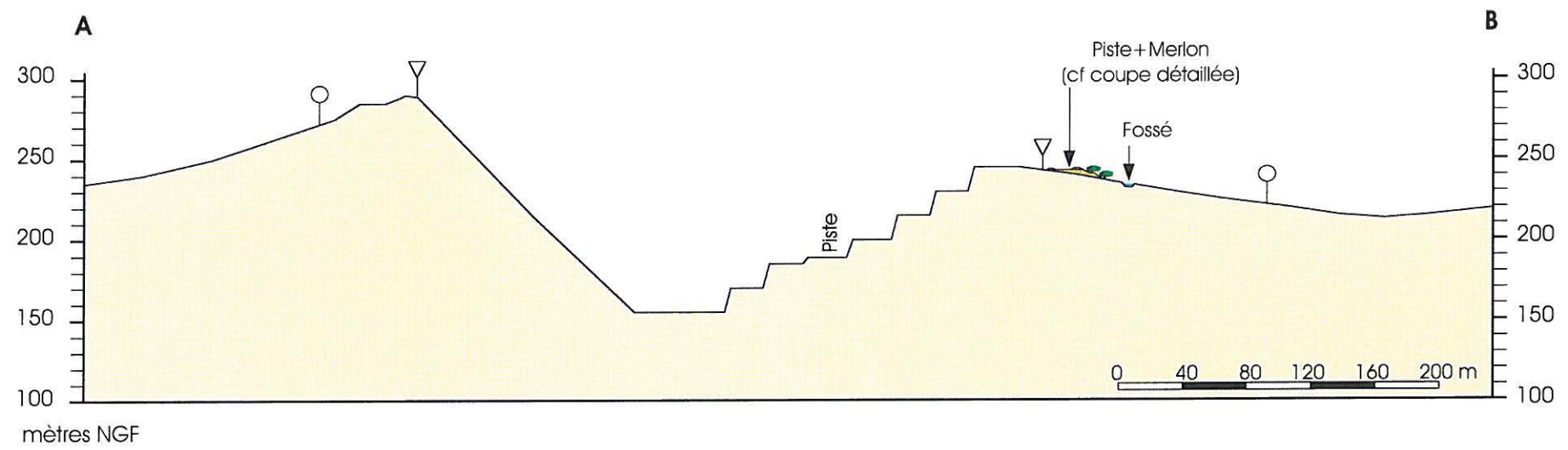
- Limite du site
- - - - - Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Fossé
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

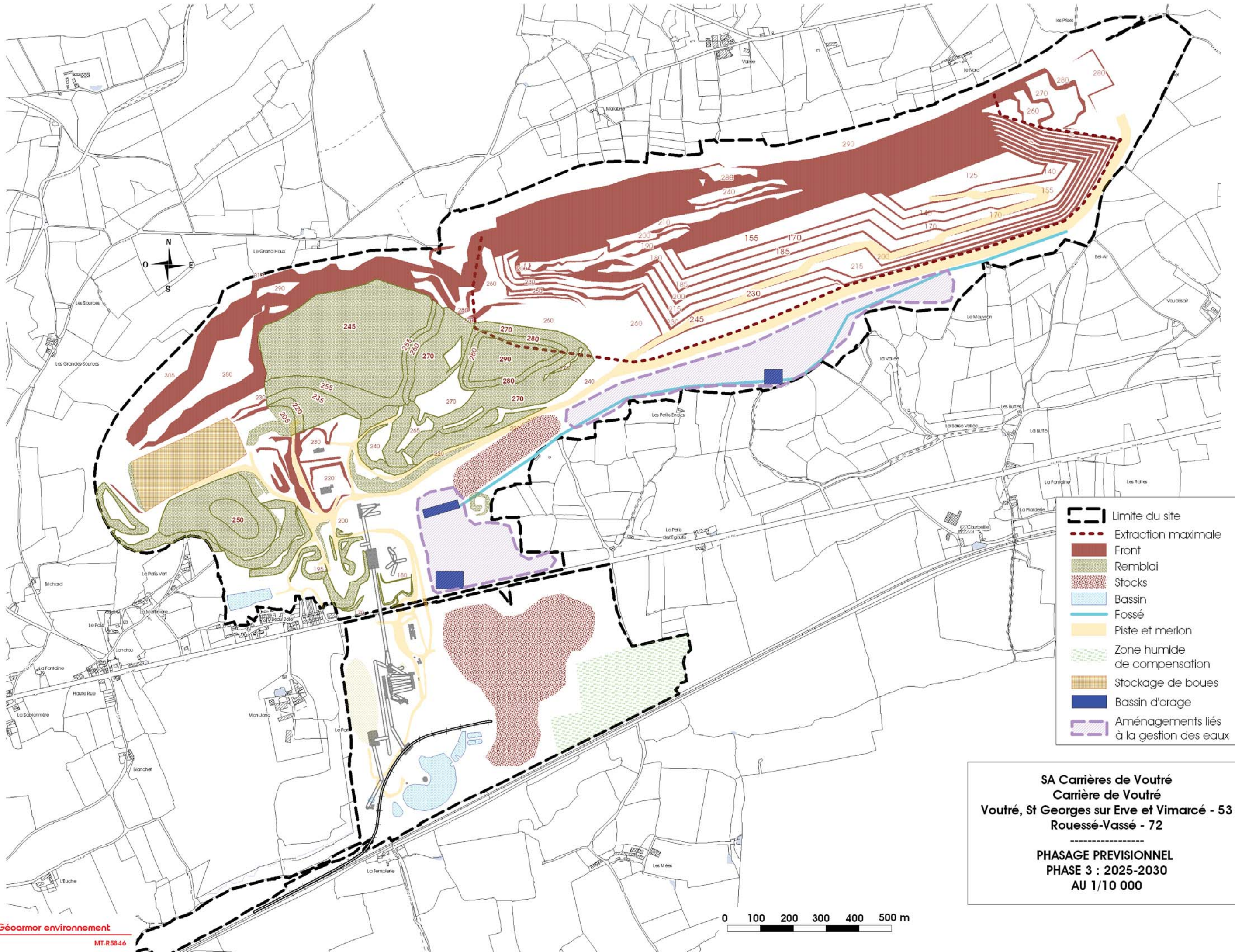
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 2 : 2020-2025
AU 1/10 000

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 2: 2020-2025





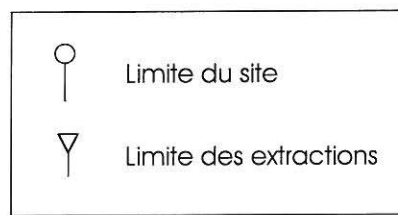
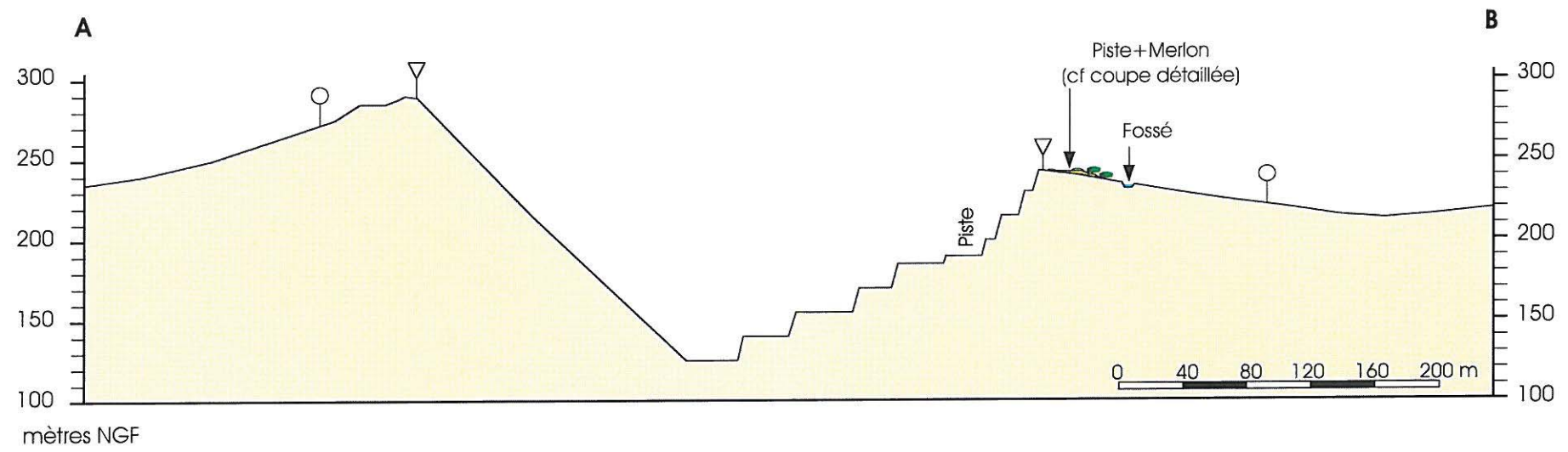
- Limite du site
- Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

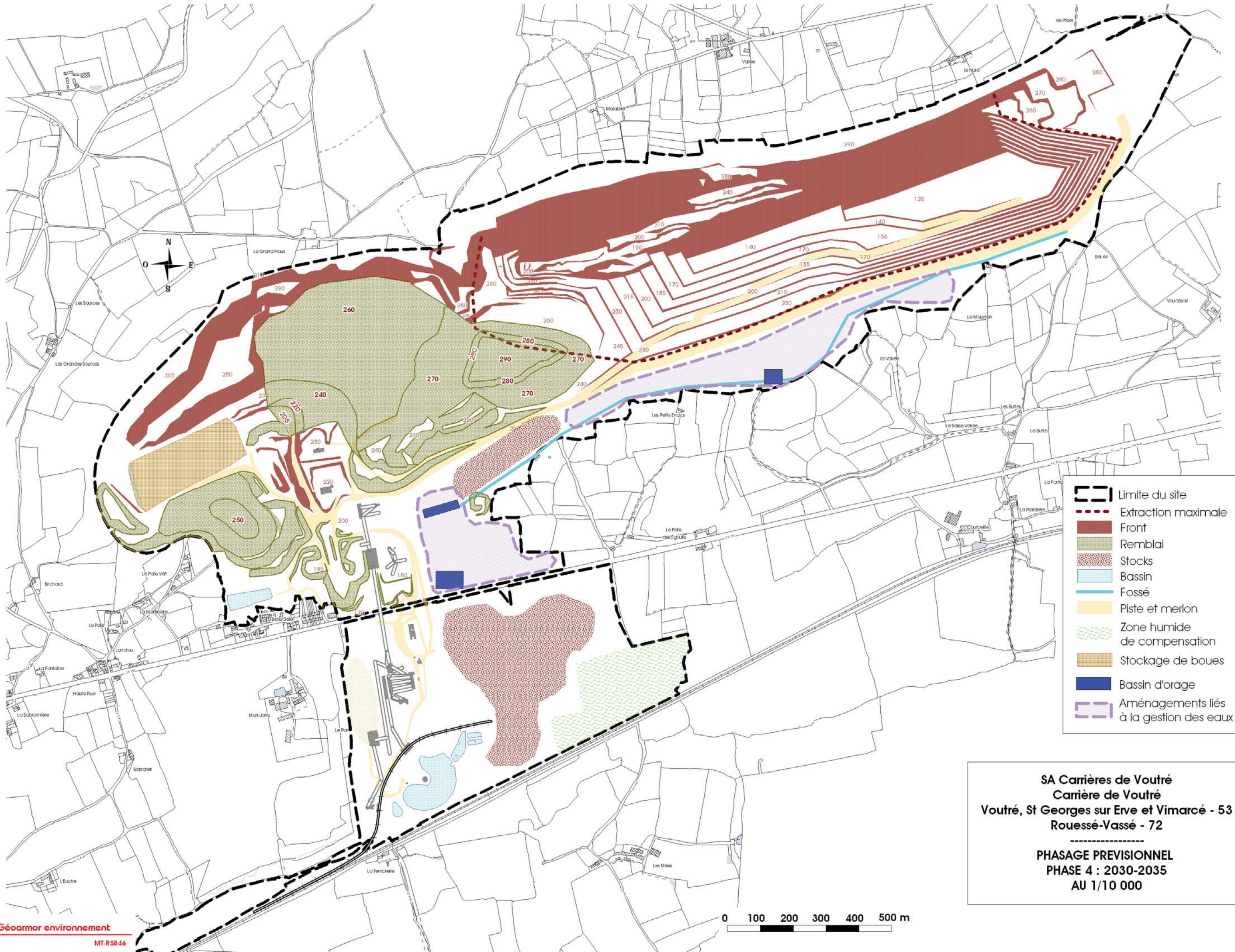
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 3 : 2025-2030
AU 1/10 000

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 3: 2025-2030





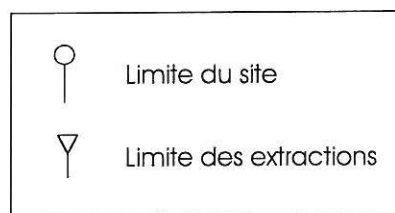
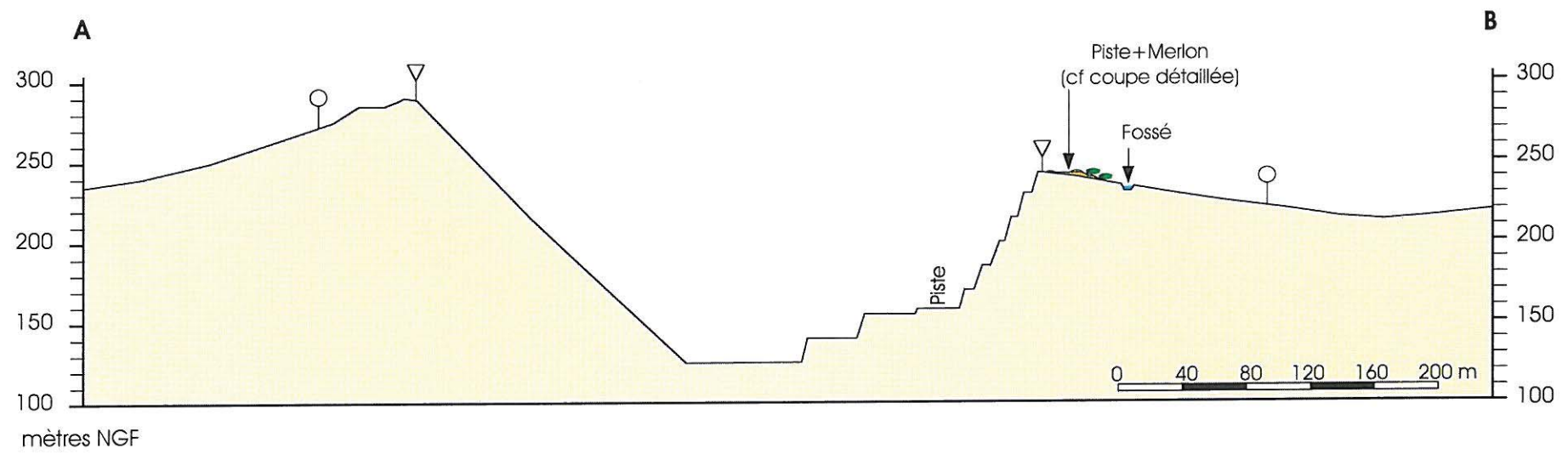
- Limite du site
- - - Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Fossé
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

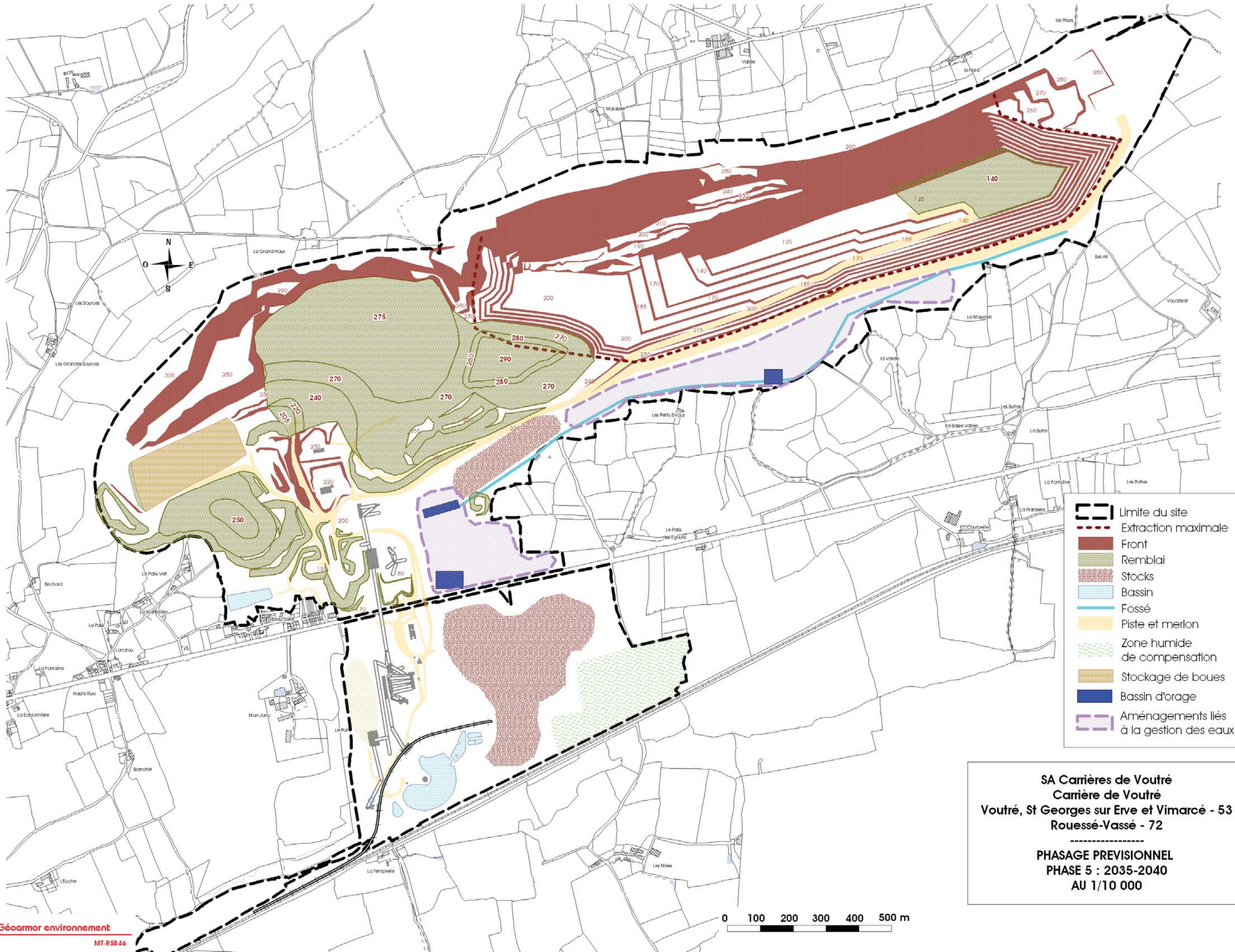
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 4 : 2030-2035
AU 1/10 000

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 4: 2030-2035





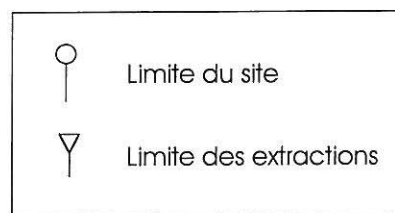
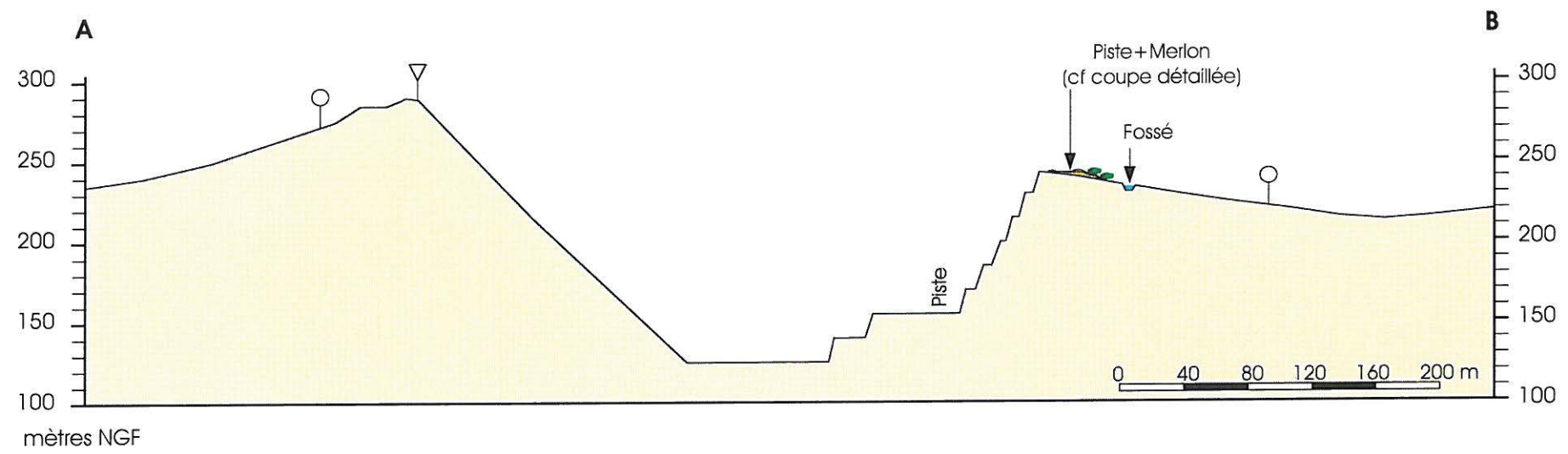
- Limite du site
- Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Fossé
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

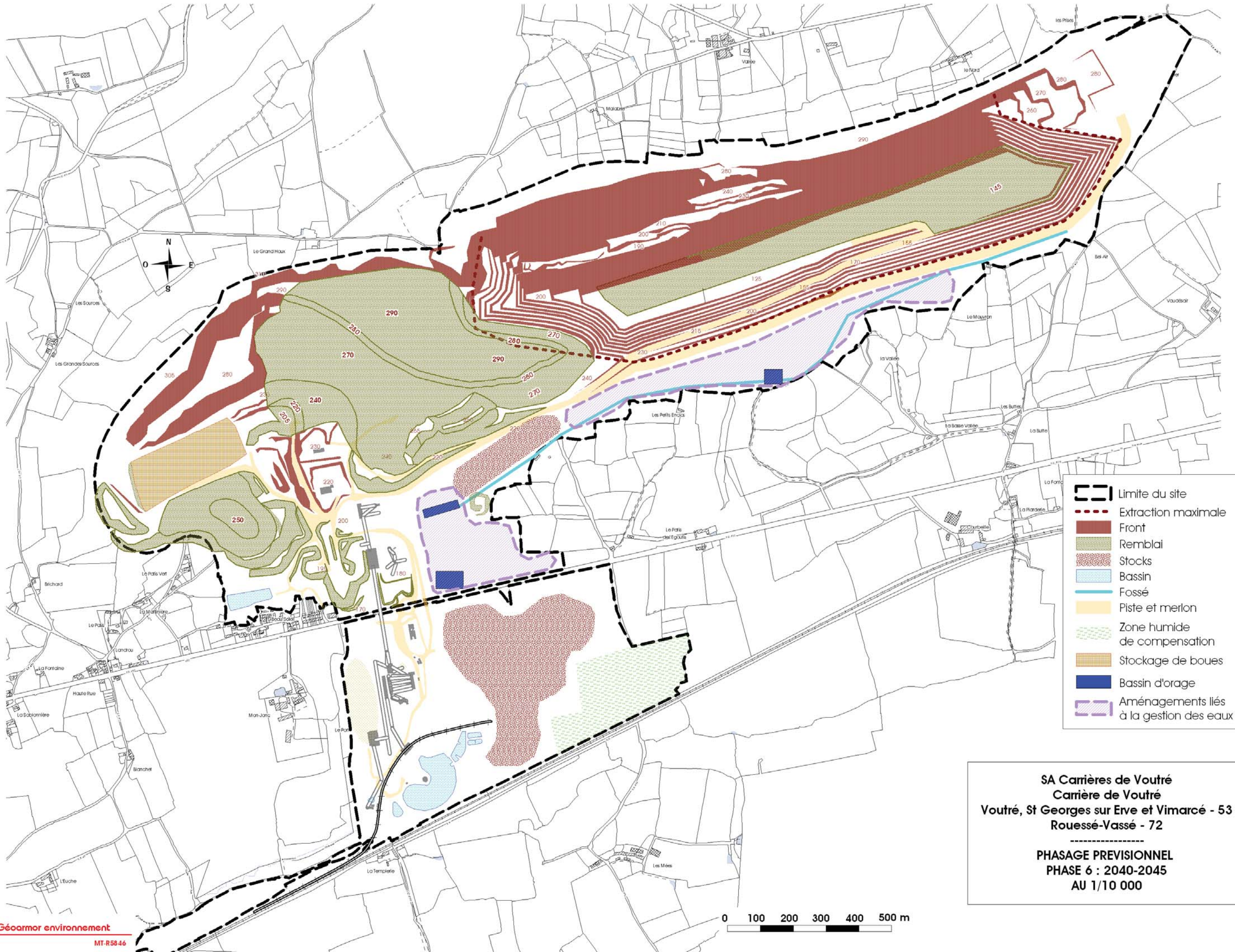
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 5 : 2035-2040
AU 1/10 000

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 5: 2035-2040





- Limite du site
- Extraction maximale
- Front
- Remblai
- Stocks
- Bassin
- Fossé
- Piste et merlon
- Zone humide de compensation
- Stockage de boues
- Bassin d'orage
- Aménagements liés à la gestion des eaux

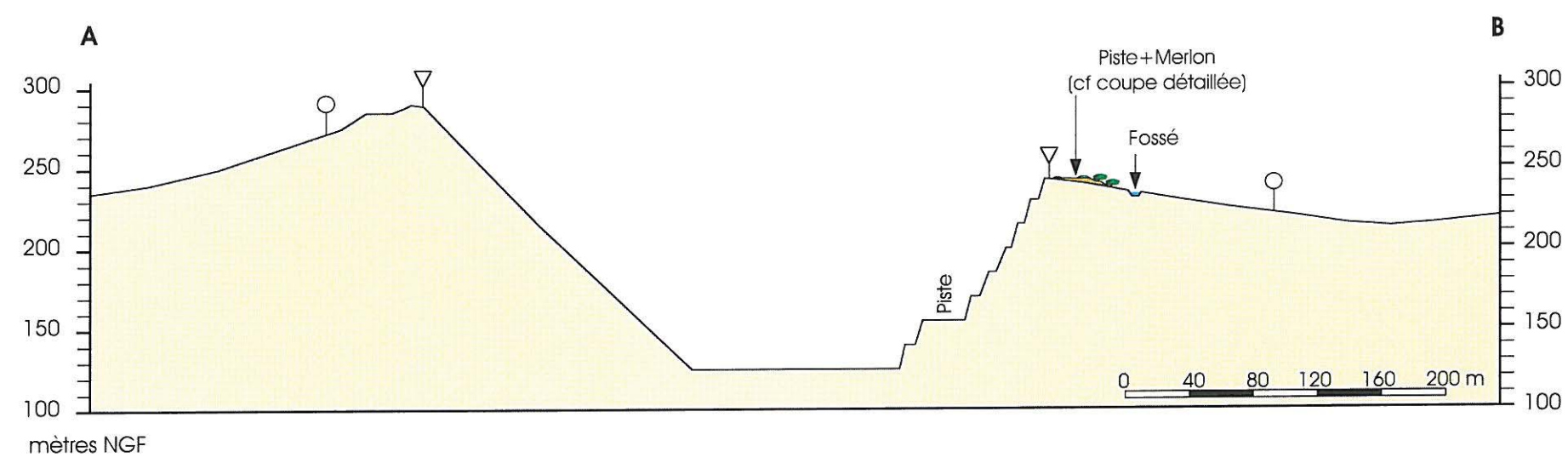
SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

PHASAGE PREVISIONNEL
PHASE 6 : 2040-2045
AU 1/10 000



SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 COUPE DE LA PHASE 6: 2040-2045



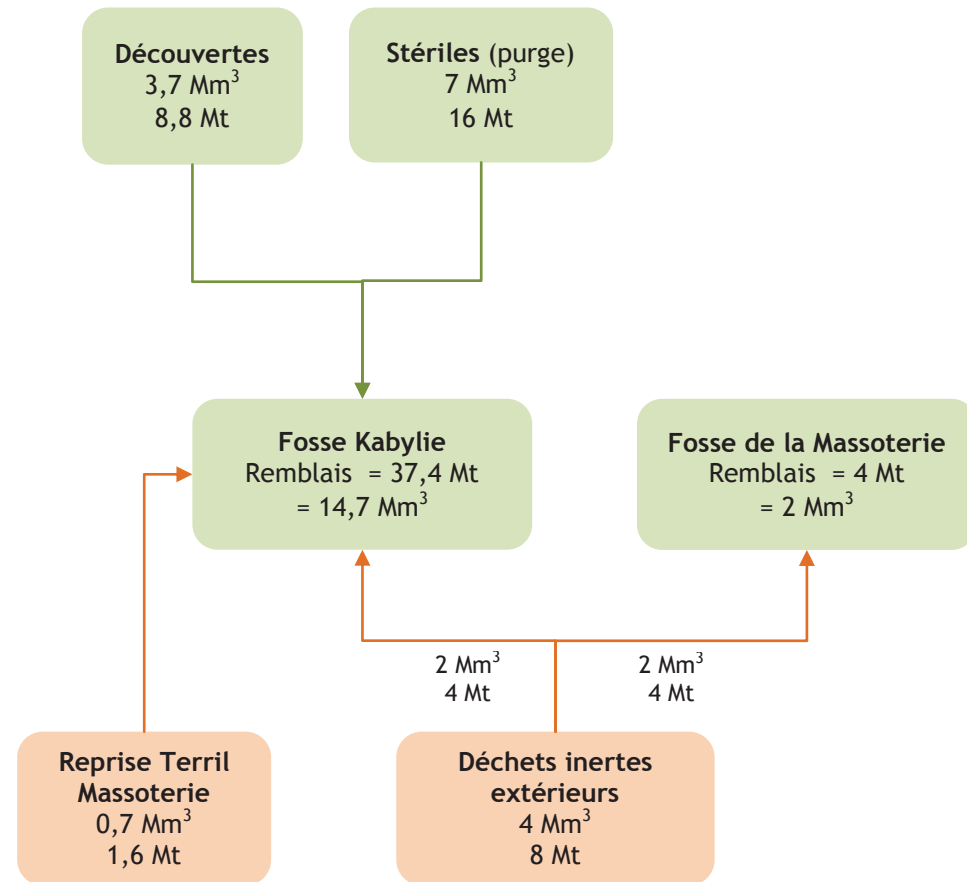
III.2.5- SYNTHÈSE DES REMBLAIEMENTS

L'apport de matériaux inertes extérieurs représentera un volume moyen de déchets inertes apportés de 250 000 tonnes par an, soit environ 125 000 m³ par an (Cf. chapitre IV).

- Les remblaiements comprendront ainsi des matériaux inertes extérieurs et des matériaux de découvertes et des stériles (produits à l'extraction et au scalpage), utilisés en remblais de la fosse de la Kabylie. A noter, que les déchets inertes extérieurs ne seront pas stockés sous le niveau de l'eau dans la fosse de la Kabylie, mais au-dessus de celui-ci (le remblaiement sous le niveau de l'eau sera effectué uniquement avec les matériaux du site). Le niveau d'eau maximal dans la Kabylie est situé à la cote de 200 m NGF qui correspond à la cote du trop-plein.
- A partir de la phase 5, une partie des déchets inertes extérieurs et des matériaux inertes issus du site seront également utilisés en remblaiement partiel de la fosse de la Massoterie.

Les quantités estimées mises en remblais suivantes (cf. *synoptique récapitulatif page 62 et tableaux du phasage pages 67-69*) :

- volume total de déchets inertes apportés en 30 ans (et années 2014-2015) :
 - 8 Mt, soit environ 4 Mm³, (densité = 2)
- volume total de découvertes mis en remblais :
 - 8,8 Mt, soit environ 3,7 Mm³, (densité = 2,3)
- volume total des stériles d'extraction (purge) mis en remblais :
 - 16 Mt, soit environ 7 Mm³, (densité = 2,3)
- volume total des stériles issus du scalpage mis en remblais :
 - 3 Mt, soit environ 1,3 Mm³, (densité = 2,3)
- volume repris sur terrib Massoterie :
 - 1,6 Mt, soit environ 700 000 m³,
- volume total de remblais en 30 ans (et années 2014-2015) – cf. *synoptique ci-après* :
 - environ 12,7 Mm³ en 30 ans en fosse de Kabylie, hors inertes extérieurs.
 - environ 14,7 Mm³ en 30 ans en fosse de Kabylie, inertes extérieurs inclus.
 - environ 2 Mm³ d'inertes extérieurs en fond de fosse de la Massoterie (à partir de la phase 5).



Ces remblaiements permettront de participer à la mise en sécurité et à l'accélération de la remise en état progressive de la carrière par comblement partiel de l'excavation de Kabylie.

Il existe certes une incertitude sur la disponibilité future des déchets inertes qui pourront être accueillis sur le site de Voutré, toutefois, le tonnage demandé correspond à ce qui est déjà reçu et prend en compte le fait que le site soit de plus en plus sollicité.

SA Carrières de Voutré
CARRIÈRE DE VOUTRÉ
 Voutré, Saint-Georges-sur-Erve et Vimarcé (53)
 Rouessé-Vassé (72)

PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT

Bande boisée sur les sommets et bermes; fourrés sur le reste de la surface

Plan d'eau
 Anciens fronts de taille
 Linéaires boisés en pied et flanc de talus

Remise en état en prairie et plantation de haies bocagères*
 * Emplacement à titre indicatif. Il sera précisé lors de la remise en état

Reconstitution d'une zone humide

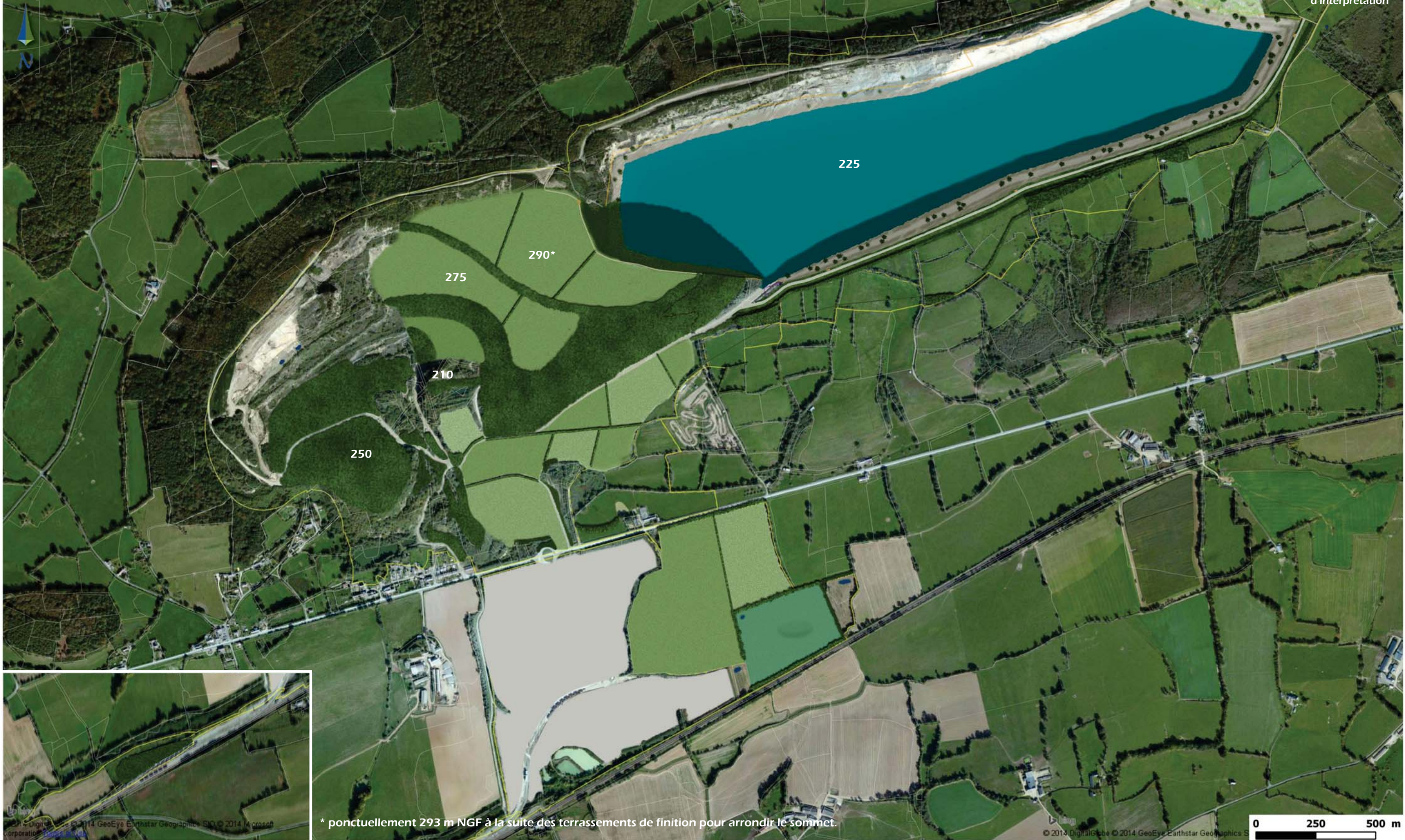
Espace minéral à vocation écologique

Zone d'activités embranchée

Nouveau tracé du sentier de randonnée

Belvédère et aire de pique-nique et d'interprétation

Chiffres en blanc : altitude, exprimée en mètres NGF



* ponctuellement 293 m NGF à la suite des terrassements de finition pour arrondir le sommet.

■ Remise en état

Cf. plan des principes de remise en état ci contre - P.Y. Hagneré

Les travaux de remise en état sont présentés en détail dans le chapitre VIII de l'étude d'impact (*Cf. Fascicule 2*).

La remise en état repose sur le principe de la multifonctionnalité qui permettra la diversification des usages futurs du site, avec :

- la valorisation paysagère de l'effet spectaculaire du site d'extraction en jouant sur la coexistence entre l'élément liquide des plans d'eau et le caractère minéral des fronts, aspect associé à la proximité d'un chemin de Grande Randonnée,
- le développement du nouveau potentiel écologique créé au sein du site grâce à l'association de milieux aquatiques et minéraux,
- le traitement de la périphérie de la zone d'extraction et les zone des installations de traitement et de stockage des granulats de façon à assurer, la sécurité et l'insertion paysagère du site,
- la valorisation du caractère géologique exceptionnel du site,
- la possibilité de maintien d'une zone d'activité industrielle embranchée,
- la restitution d'espaces agricoles et d'espaces boisés.

Ce projet de remise en état est le fruit d'un travail coopératif entre l'exploitant, les bureaux d'études CERESA, Géoarmor environnement et M. Pierre-Yves HAGNERE (paysagiste).

III.2.6- LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Cf. description des installations de traitement au chapitre IV.1

■ Les installations actuelles

Les installations de traitement et connexes s'étendent de part et d'autre de la route départementale n°32 :

- au Nord de la route départemental, on trouve :
 - les postes de concassage primaire et secondaire avec le pré-stock couvert,
 - une première unité de traitement des matériaux, appelé « UGB1 » (Usine Gravillons Bétons),
- au Sud, reliés à la partie Nord par un convoyeur aérien passant au dessus de la route départementale :
 - une unité regroupant le poste tertiaire de concassage-criblage et concassage quaternaire,
 - un poste de criblage quaternaire,
 - une unité de stockage en silos de produits finis,
 - deux lignes de chargement camion,
 - un stockage au sol par stacker de produits finis,
 - un poste de chargement des wagons et lavages ballast ou gravillons,
 - une seconde unité de traitement des matériaux, appelé « UGB2 » (Usine Gravillons Bétons).



Accès au site



Poste de distribution de carburants



Bureaux



Portique de lavage VL



Convoyeur traversant la RD 32



Pont traversant la RD 32

■ Les installations futures

Les modifications apportées aux installations de traitement comprendront :

- la suppression de l'unité UGB2,
- l'ajout d'une nouvelle ligne de silos de stockage de matériaux, permettant de produire et de valoriser en parallèle plusieurs qualités de produits,
- l'ajout d'un nouveau poste de chargement des trains qui permet de limiter les stocks de matériaux et leur manutention.

Ces éléments sont détaillés au chapitre IV.

III.2.7- INSTALLATIONS CONNEXES SUR LE SITE

Les différents équipements annexes présents sur le site sont :

- au Nord de la route départementale :
 - un atelier mécanique d'une superficie totale de 800 m², où sont effectuées toutes les opérations d'entretien et de réparation du matériel roulant (bâtiment équipé d'un pont roulant, de postes à souder, et de différents outillages). Le bâtiment comporte également un vestiaire, des sanitaires et un réfectoire.
 - un magasin adossé à l'atelier abritant les pièces détachées nécessaires à l'entretien des engins et des installations.
 - une zone de stockage des hydrocarbures pour les engins. 1 cuve enterrée de 80 m³ de GNR et des bidons d'huiles stockés en rack sont installées près de l'atelier. La cuve de GNR est reliée à un poste de distribution constitué d'un pistolet de chargement.
 - un clarificateur permettant le recyclage des eaux de l'UGB1.
 -
- au-dessus de la route départementale :
 - un pont permet aux engins et camions de passer de la partie Nord à la partie Sud du site sans traverser la route départementale.
 - un convoyeur aérien capoté.
 -
- au Sud de la route départementale :
 - un bâtiment abritant notamment les bureaux administratifs, le poste de supervision des installations, le laboratoire, des vestiaires et sanitaires et un réfectoire,
 - quatre ponts bascules,
 - un poste de nettoyage des bennes,
 - un poste de lavage des camions,
 - un portique de lavage des véhicules légers,
 - un poste de distribution de gazole pour les véhicules légers constitué d'un pistolet de distribution relié à une cuve enterrée de 80 m³. Ce poste est situé sur une aire étanche bétonnée équipée d'un dispositif de recueil des hydrocarbures,
 - un clarificateur permettant le traitement des eaux des installations au Sud de la route départementale.

III.2.8- REMBLAIEMENT AVEC DES MATERIAUX INERTES

III.2.8.1- Description des déchets

➤ **Définition des déchets inertes**

La directive européenne 1999/31/CE du 26 avril 1999, relative à la mise en décharge, définit un déchet comme inerte « s'il ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et, en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines ».

Les déchets inertes sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment, des travaux publics et des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction. La réutilisation et le traitement de ces déchets doivent être encouragés dès lors qu'ils sont possibles. Cependant, suivant les conditions techniques et économiques (absence de marché, faible valeur des granulats naturels rendant prohibitive l'utilisation de matériaux recyclés...), certains déchets ne peuvent être réutilisés ou recyclés ; ils doivent ainsi être éliminés dans des installations de stockage. En tout état de cause, la déconstruction sélective et le tri préalable sont la meilleure façon d'éliminer les déchets dans des filières adaptées (circulaire interministérielle du 15 février 2000, relative à la planification des déchets de chantier).

➤ **Les matériaux admissibles**

Seuls des matériaux non pollués, en provenance des chantiers de terrassement et de déblais routiers sont et seront admis sur le site de Voutré.

Le tableau ci-après présente la classification des types de déchets qui peuvent être accueillis sur le site (Cf. *Extrait de l'Arrêté du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage des déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations Classées - Annexe I*).

« L'exploitant s'assure, en premier lieu, que les déchets ne sont pas visés à l'article 2 du présent arrêté (AM du 12/12/2014).

Si les déchets entrent dans les catégories mentionnées dans l'annexe I du présent arrêté, l'exploitant s'assure :

- *qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable,*
- *que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés,*
- *que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 514-8 du Code de l'Environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante.*

Si les déchets n'entrent pas dans les catégories mentionnées dans l'annexe I du présent arrêté, l'exploitant s'assure au minimum que les déchets respectent les valeurs limites des paramètres définis en annexe II».

L'interdiction d'apport de déchets non inertes est à comprendre comme une interdiction d'apport en quantité et proportion significative et n'a pas lieu de s'appliquer dans le cas où, lors d'une livraison, la proportion de ces déchets non inertes resterait marginale par rapport au volume total de la livraison (par exemple le cas de restes de bois d'ouvrage ou de traces de plâtre en mélange dans des gravats). Ceci s'applique à chaque livraison.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission des déchets.

Les déchets inertes qui sont actuellement réceptionnés sur le site de Voutré sont surtout liés aux activités de travaux sur les voiries.

La Société des Carrières de Voutré ne prévoit de déposer aucun matériau susceptible de renfermer de l'amiante.

Des mélanges bitumineux peuvent être acceptés : ils sont au préalable testés, pour vérifier l'absence de goudron (test pak marker).

En pratique, il reste essentiel de procéder au tri préalable des matériaux et à la déconstruction sélective. Ce tri peut être effectué sur une plate-forme spécialisée ou sur le chantier.

ANNEXE I

Liste des déchets admissibles dans les installations visées par l'Arrêté ministériel du 12/12/2014, sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 3 de l'arrêté susmentionné

CODE DÉCHET (1)	DESCRIPTION (1)	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(1) *Annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement.*

➤ Les déchets à proscrire et interdits sur le site

Les autres déchets n'ont pas leur place dans les installations de stockage de déblais inertes, c'est notamment le cas des déchets suivants :

- les déchets ménagers, les encombrants, les déchets de tonte d'espaces verts, les emballages,
- les déchets non pelletables, dont les liquides (Cf. Art. 2 de l'Arrêté du 12/12/2014 qui définit les caractéristiques des déchets interdits),
- les déchets contenant de l'amiante,
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent,
- les déchets du second œuvre (tuyauterie, menuiserie, câblage, chauffage, revêtement de sol, complexe d'étanchéité) qui contiennent en général en grande quantité des éléments prohibés (planches, canalisations métalliques ou plastiques, câbles électriques, moquettes, sols souples,...),
- les enrobés bitumineux à base de goudron,
- les déchets majoritairement composés de plâtre,
- les déchets radioactifs.

Ces déchets seront interdits sur le périmètre de stockage projeté (de même qu'en tout autre point de la carrière).

III.2.8.2- Quantités déposées et durée d'exploitation

- quantité annuelle moyenne : 250 000 t/an (soit 125 000 m³/an)
- quantité annuelle maximale : 350 000 t/an (soit 175 000 m³/an)

Ces quantités ne comprennent pas les découvertes d'exploitation ni les stériles d'exploitation mis en remblais également sur le site, en fosse de Kabylie.

III.2.8.3- Origine

Les matériaux proviennent et proviendront essentiellement de trois sources principales :

- les plates-formes embranchées de transit de matériaux de la société des Carrières de Voutré : St-Mars-la-Brière (72), MATSUD (Le Mans 72), MATOURS (37),
- les sociétés travaux publics locales (rayon de 30 km autour du site),
- la région parisienne, par voie ferroviaire.

Les déchets inertes apportés le seront sous le contrôle de la société des Carrières de Voutré.

L'origine et le volume de remblais inertes déposés sont et seront consignés dans un registre permettant de garantir la traçabilité, sous forme informatique (classé Excel), conservé au siège de la Société des Carrières de Voutré.

III.2.8.4- Évolution des remblaiements

Ces remblaiements permettront de participer à la mise en sécurité et à l'accélération de la remise en état de la carrière. Ils se dérouleront en parallèle des extractions avec une remise en état progressive. Ils permettront de participer au modelage du terroir de Kabylie et au comblement partiel de la fosse de la Kabylie, en reconstituant une topographie s'intégrant dans le relief environnant.

Après remblayage, les terres végétales seront progressivement régénées sur une partie du site permettant ainsi une revégétalisation rapide des terrains.

A partir de la phase 5, une partie de la fosse de la Massoterie sera partiellement remblayée afin de stocker les matériaux qui ne seront pas utilisés dans le cadre de l'aménagement du site.

III.2.8.5- Procédure d'accueil et mise en place des matériaux

Cette procédure est détaillée au chapitre IV.

III.3- AMÉNAGEMENTS PRÉLIMINAIRES

S'agissant uniquement d'une extension du périmètre, il n'y aura pas de travaux préliminaires à réaliser comme dans le cas d'une ouverture.

Cependant avant le début de l'exploitation de la zone sollicitée à l'extension, il sera procédé par l'exploitant à :

➤ **La mise à jour de l'affichage sur la voie d'accès à la carrière avec :**

- son identité,
- la référence de l'autorisation,
- l'objet des travaux,
- les types de déchets admissibles,
- l'adresse des mairies où le plan de remise en état du site peut être consulté.

➤ **Au bornage**

Préalablement à la mise en exploitation de la zone sollicitée à l'extension, la SA Carrière de Voutré placera des bornes en tous les points nécessaires pour délimiter le périmètre de l'autorisation.

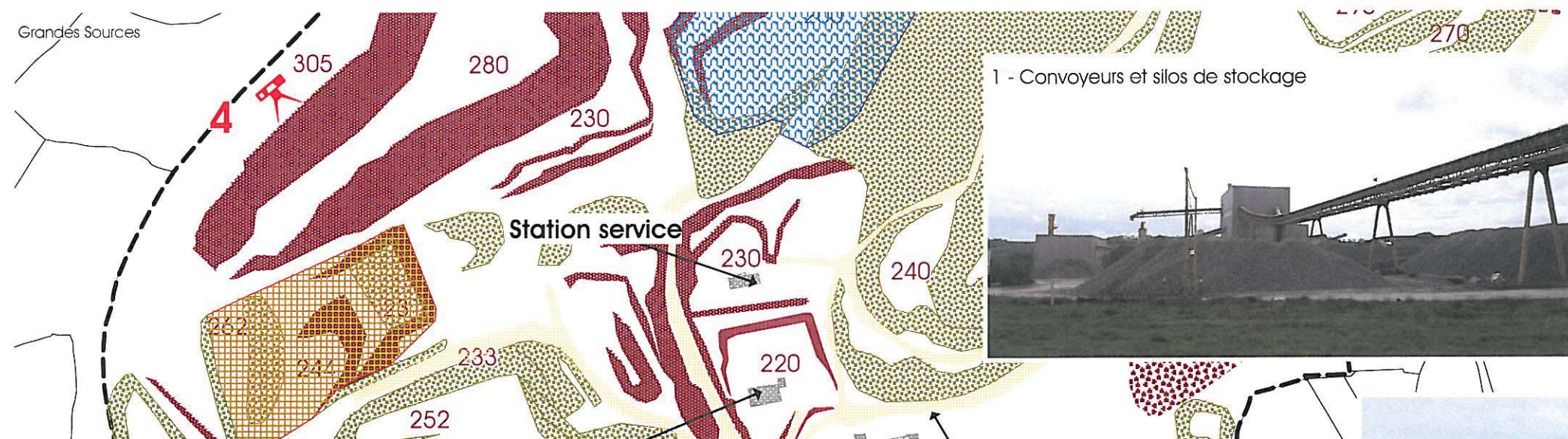
➤ **La mise en place de clôture**

Une clôture de type barbelé 3 fils sera installée sur la périphérie de la zone d'extension raccordée à la clôture existante sur le reste du périmètre, ainsi que sur le pourtour de la plate-forme des installations. Des pancartes indiquant le danger seront apposées, d'une part sur les chemins d'accès aux abords de la carrière, d'autre part à proximité du périmètre clôturé.

➤ **La déclaration de début de travaux**

Les éléments précédemment cités permettront après constitution des garanties financières, d'effectuer la déclaration de début d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur.

Grandes Sources

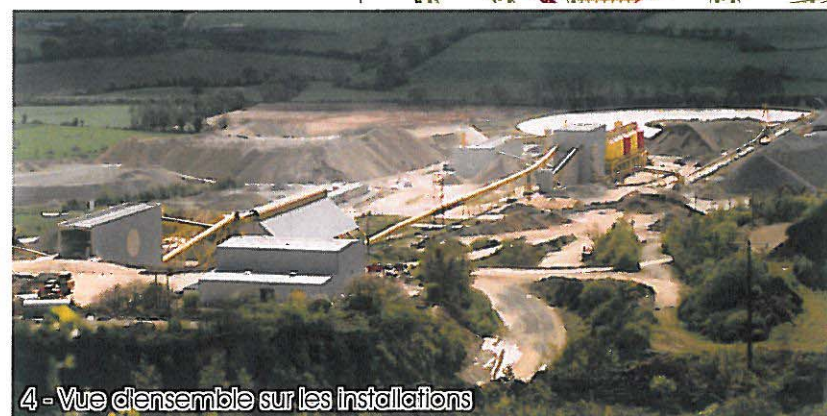


1 - Convoyeurs et silos de stockage



SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

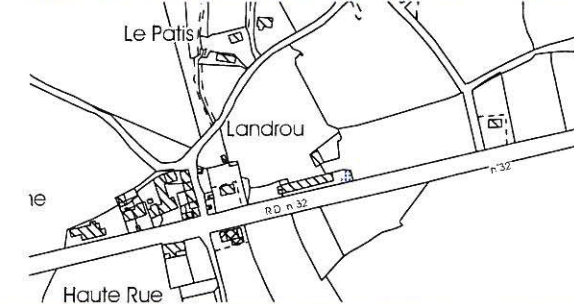
 INSTALLATIONS ACTUELLES
 AU 1/6000



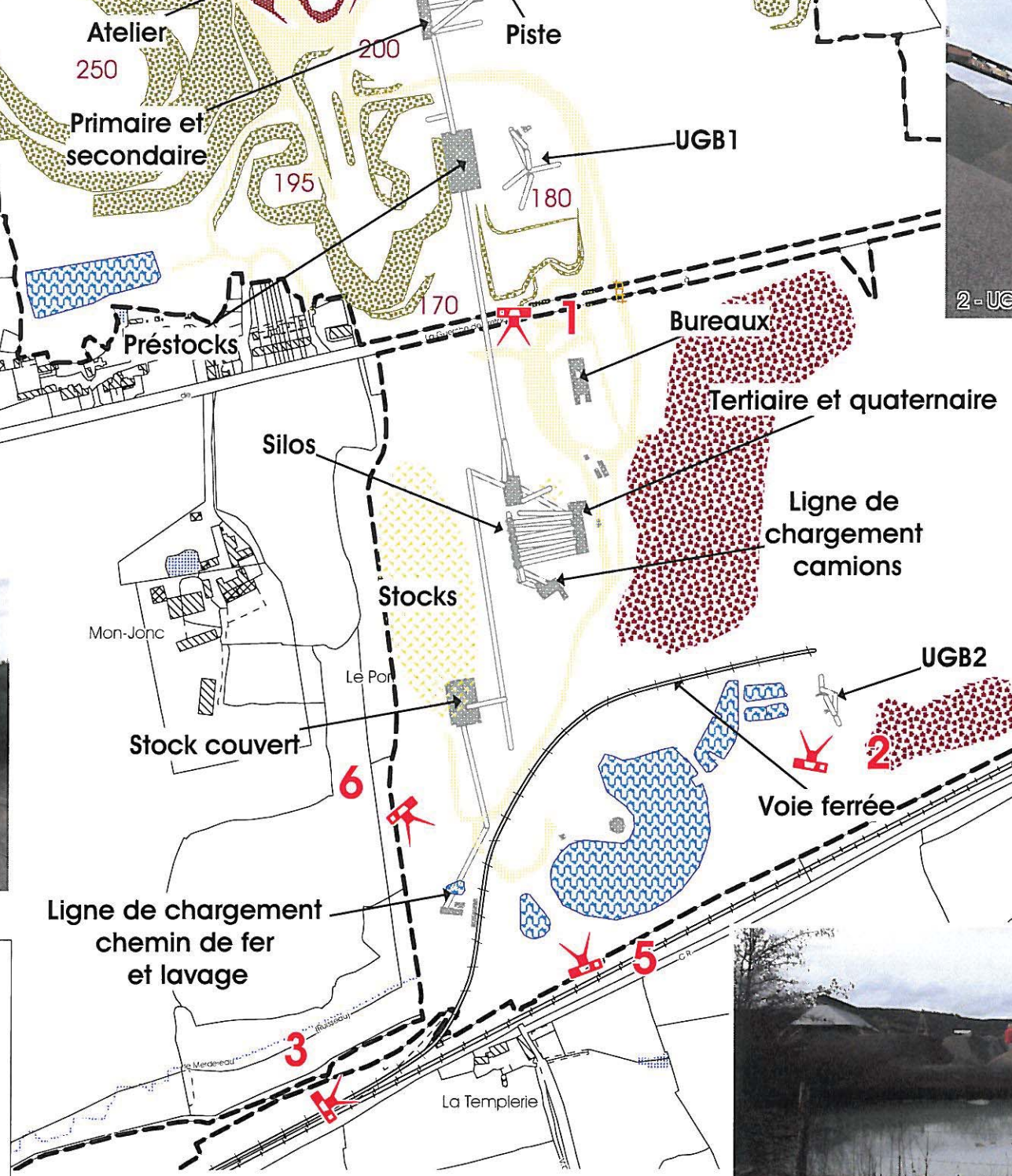
4 - Vue d'ensemble sur les installations



2 - UGB2



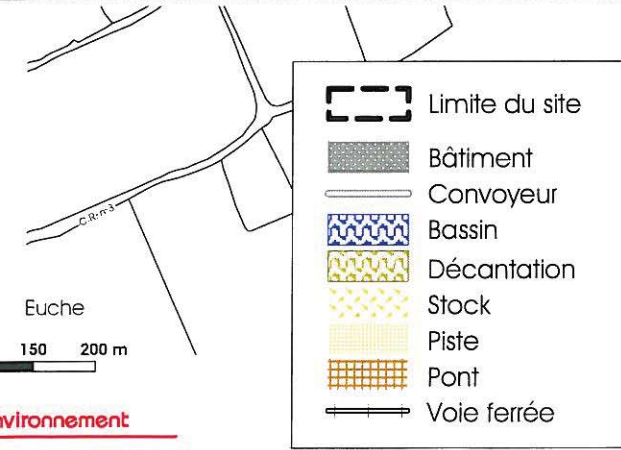
3 - Embranchement et poste de chargement des trains



6 - Lavage granulats



5 - Lagunes



Euhe
 0 50 100 150 200 m

Source: Direction générale des Finances Publiques - Cadastre

IV- PROCÉDÉS DE FABRICATION, MATÉRIAUX UTILISÉS ET PRODUITS FABRIQUÉS

Article R512-3-4

IV.1- INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX

IV.1.1- LES INSTALLATIONS ACTUELLES

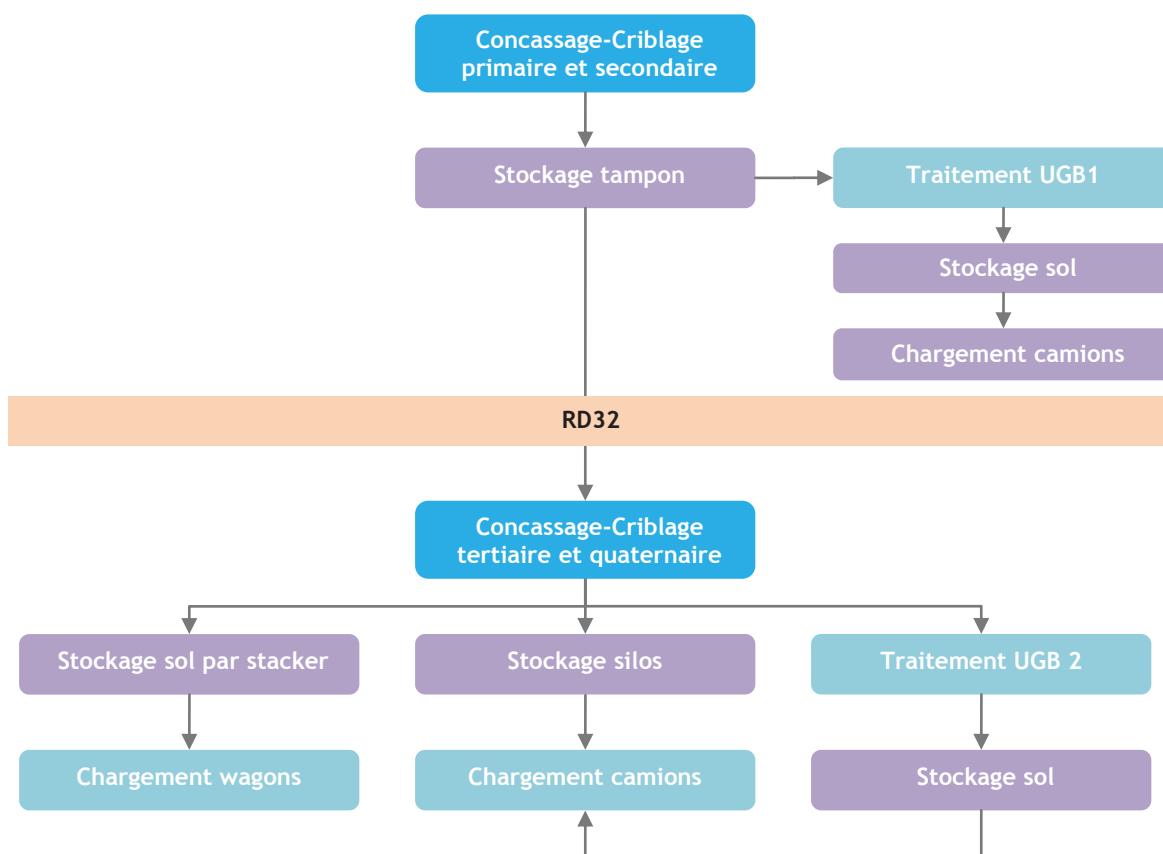
Cf. plan des installations actuelles au 1/6000 ci-contre

■ Localisation

Les installations sont situées de part et d'autre de la route départementale n°32.

■ Synoptique

Les différents phases de traitement actuel sont illustrées par le synoptique suivant et décrites ci-dessous.



■ Capacité

La puissance électrique installée est de 4 705 kW environ répartis ainsi :

- primaire - secondaire : 1063 kW
- tertiaire - quaternaire : 2424 kW
- expédition (y compris poste de chargement fer) : 655 kW
- unité de lavage UGB1 : 211 kW
- pompes à eau : 352 kW
- total ≈ 4 705 kW

■ Description de l'installation actuelle

➤ Installation de concassage-criblage

Plusieurs étapes de broyages se succèdent afin d'obtenir les différentes granulométries souhaitées. Différents type de broyeur sont utilisés sur le site :

- un concasseur à mâchoires pour les blocs de taille importante,
- des broyeurs giratoires,
- un concasseur à axe vertical.

Après l'étape de broyage, le criblage permet de calibrer la roche et afin d'obtenir différents produits de granulométries variables en fonction des normes de qualité requises.

Les installations permettent de produire une trentaine de produits répartis en 4 catégories :

- graves : granulométrie 0/120, 0/20, 0/31.5, 0/60
- produits drainants : granulométrie 0/2, 0/4, 2/6, 4/10...
- gravillons pour applications routières et pour bétons secs et lavés : granulométrie 2/4, 4/6, 2/6, 4/10, 6/10, 4/14, 6/14, 10/14, 14/22...
- sables : granulométrie 0/2, 0/4, 0/6, 0,10

➤ Unités de traitement UGB

Il y a sur le site deux unités de traitement appelé UGB (Unité Gravillons Béton).

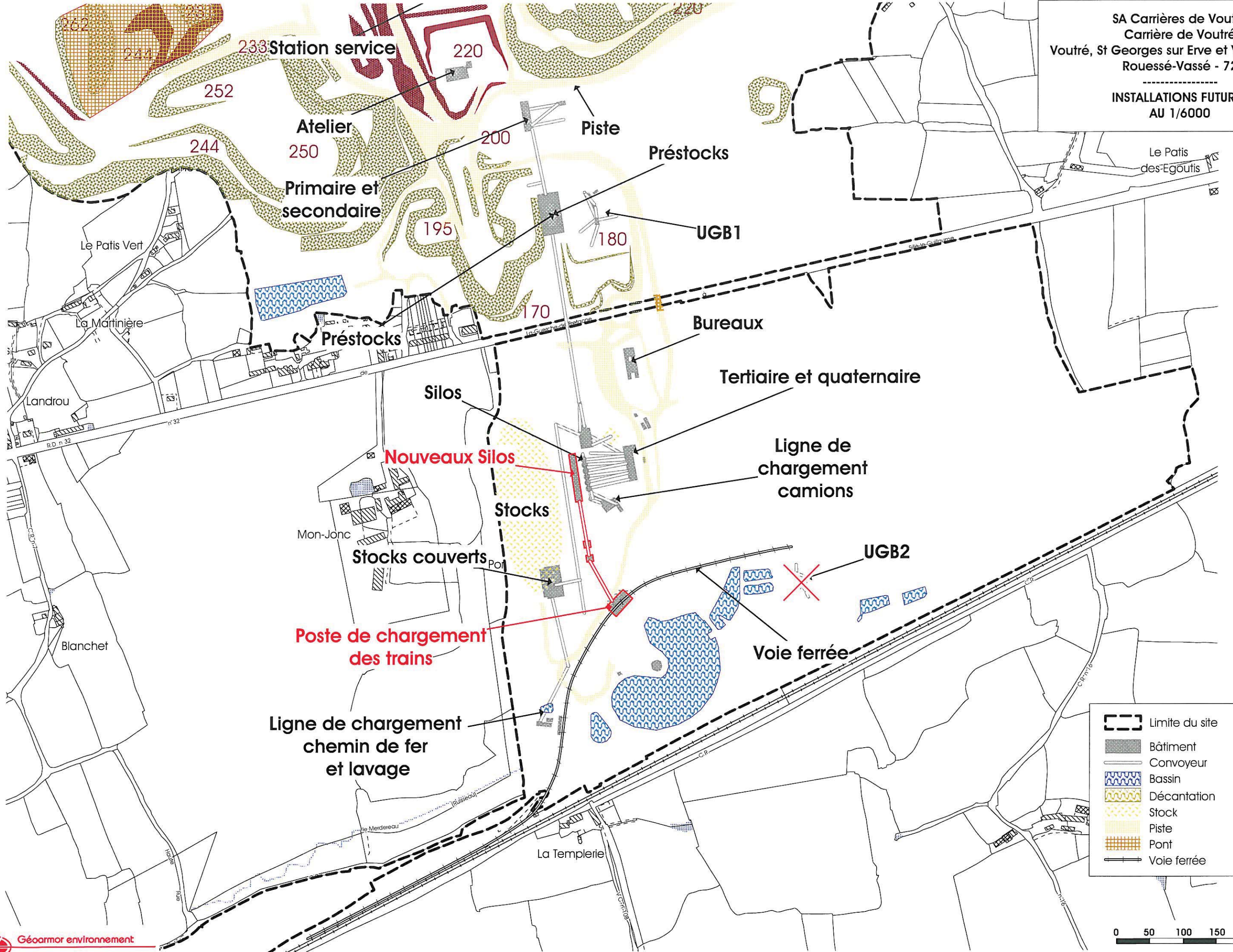
- l'UGB1 lave, en circuit fermé, un tout venant 0/20 Primaire. L'eau chargée en MES est acheminée vers un clarificateur, et les boues évacuées vers des bassins de séchage.
- l'unité UGB2 lave, en circuit fermé, un tout-venant 0/31,5 Secondaire, l'eau chargée en fines est traitée par adjonction de flocculant.

➤ Postes de commandes

Les installations sont commandées à partir du poste de supervision situé dans le bâtiment administratif.

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 INSTALLATIONS FUTURES
 AU 1/6000



	Limite du site
	Bâtiment
	Convoyeur
	Bassin
	Décantation
	Stock
	Piste
	Pont
	Voie ferrée



Source: Direction générale des Finances Publiques - Cadastre

IV.1.2- LES INSTALLATIONS FUTURES

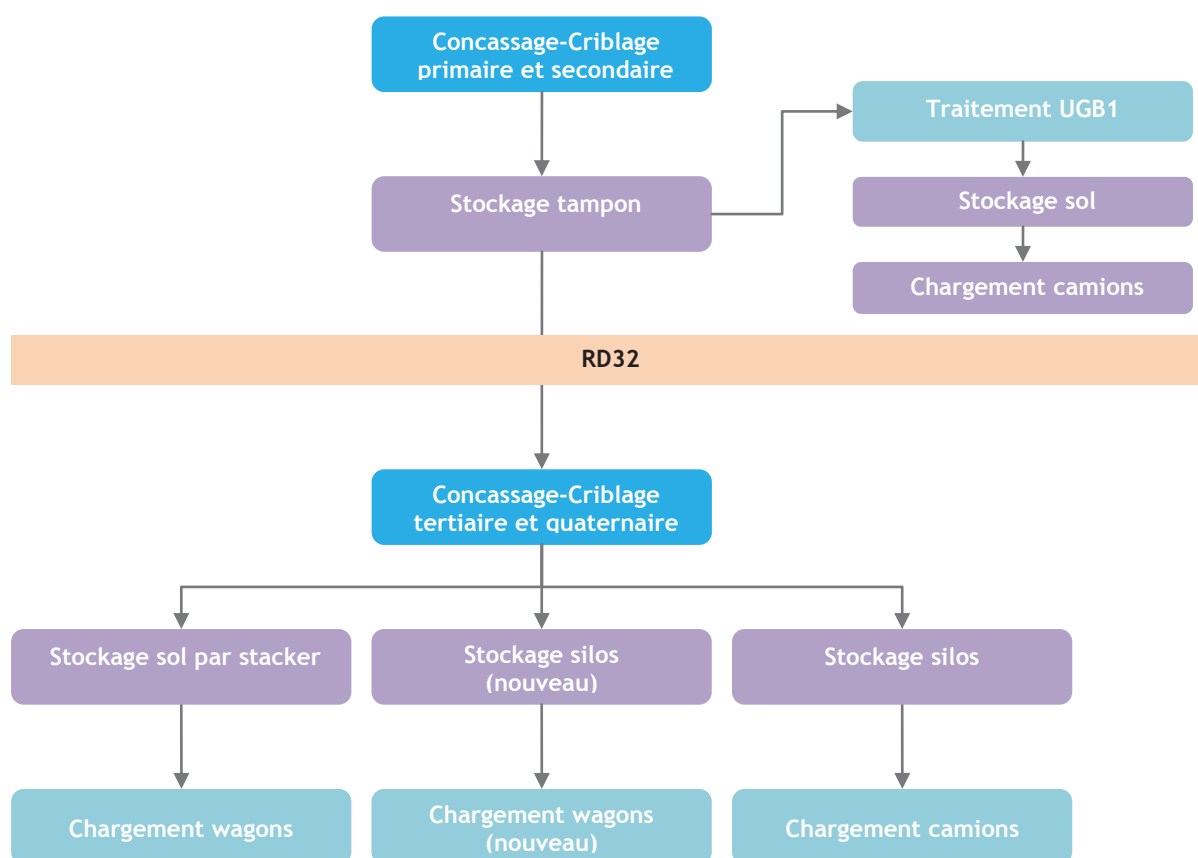
Cf. plan des installations futures au 1/6000 ci-contre

■ Localisation

Les installations resteront situées de part et d'autre de la route départementale n°32.

■ Synoptique

Les différentes phases de traitement futur sont illustrées par le synoptique suivant et décrites ci-dessous.



■ Capacité

La puissance électrique installée future sera portée à environ 5 155 kW (contre 4 705 kW actuellement) par :

- les modifications du stockage des matériaux en sortie quaternaire et du nouveau poste de chargement des camions et des wagons450 kW

■ Description de l'installation

Par rapport à l'installation de traitement actuelle, les modifications apportées concerneront essentiellement :

- la suppression de l'UGB2,
- l'ajout de silos de stockage de matériaux supplémentaires (3), implantés en parallèle de la ligne de silos existante et associés à un nouveau malaxeur sous eau,
- la création d'un nouveau poste de chargement de trains, directement alimenté par convoyeur depuis les silos.

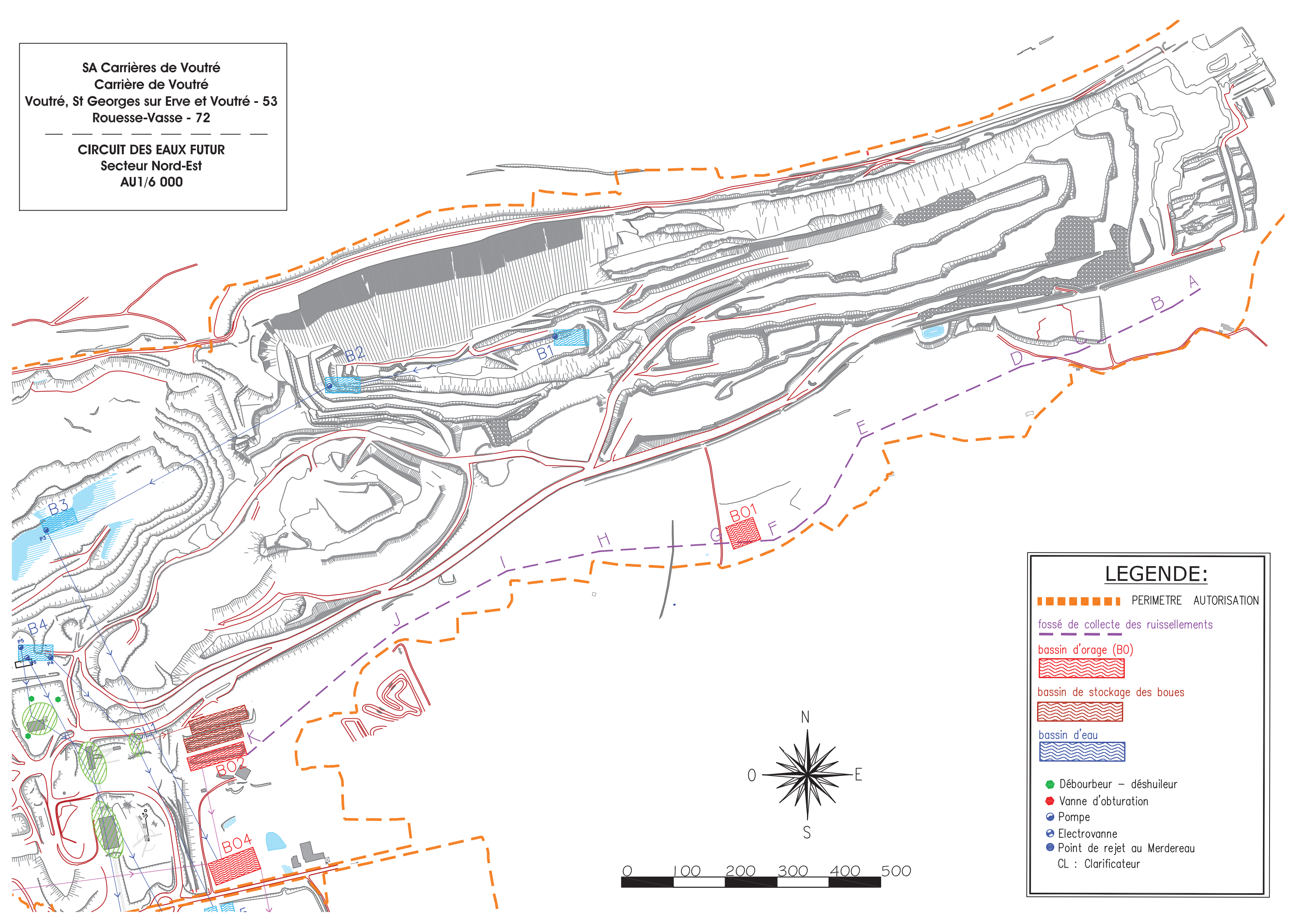
La nouvelle ligne de silos permettra une plus grande souplesse dans le traitement des matériaux.

Ces aménagements ont pour objectif d'optimiser le gisement, notamment en valorisant des classes de qualité de matériaux qui ne l'étaient pas jusqu'à aujourd'hui, tout en rationalisant la consommation d'énergie par la réduction de la consommation d'énergie fossile, la suppression de groupes électrogènes, le chargement direct des trains...

Par exemple, il sera possible de charger des gravillons lavés et les sables directement dans les camions ou les trains, limitant ainsi les phases de manutention et les émissions de poussières.

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Voutré - 53
 Rouesse-Vasse - 72

CIRCUIT DES EAUX FUTUR
 Secteur Nord-Est
 AU1/6 000



LEGENDE:

PERIMETRE AUTORISATION

fossé de collecte des ruissellements

bassin d'orage (BO)

bassin de stockage des boues

bassin d'eau

Débourbeur - déshuileur

Vanne d'obturation

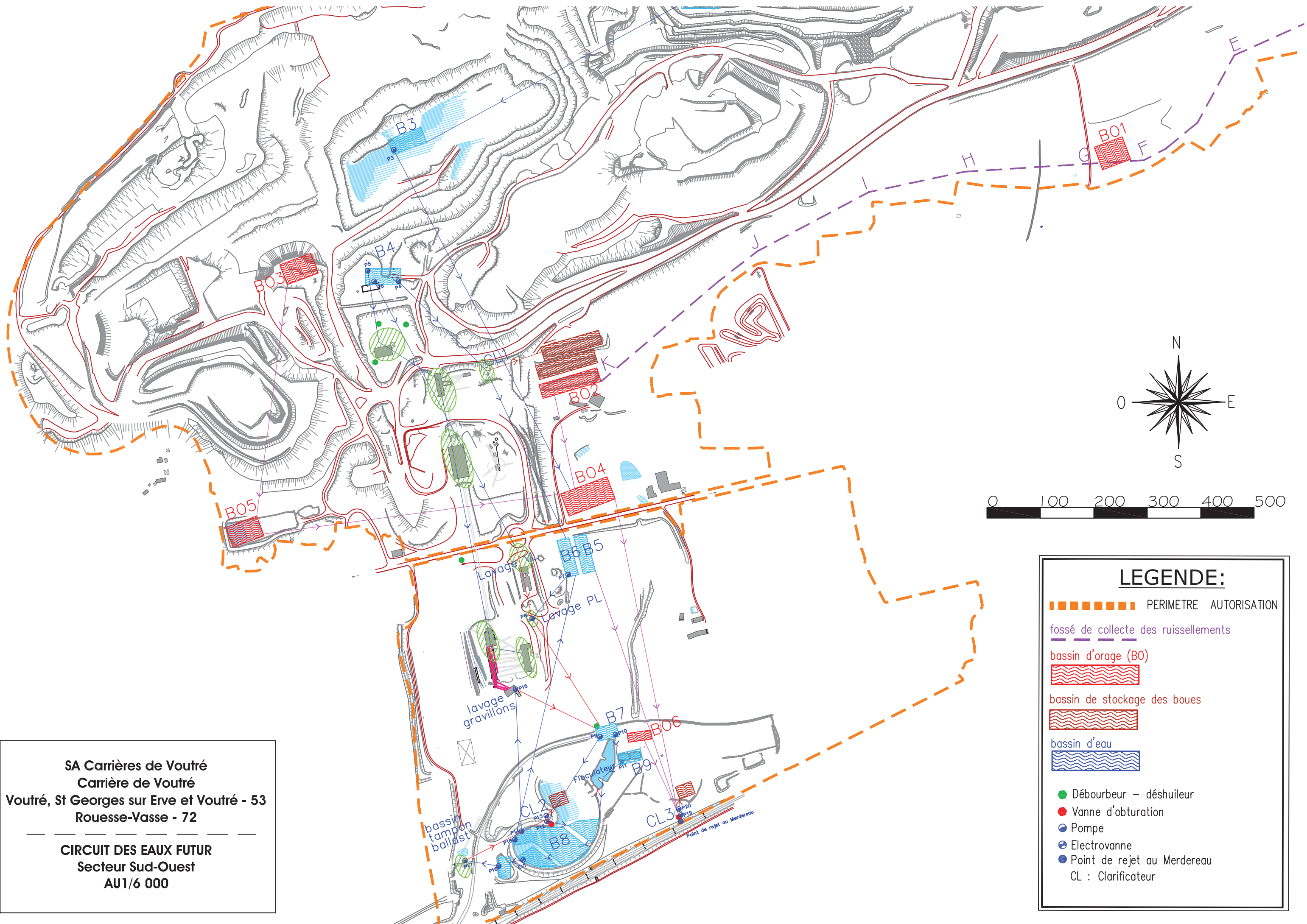
Pompe

Electrovanne

Point de rejet au Merdereau

CL : Clarificateur





SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Voutré - 53
Rouesse-Vasse - 72

CIRCUIT DES EAUX FUTUR
Secteur Sud-Ouest
AU1/6 000

LEGENDE:

- PERIMETRE AUTORISATION
- fossé de collecte des ruissellements
- bassin d'orage (B0)
- bassin de stockage des boues
- bassin d'eau
- Débourbeur – déshuileur
- Vanne d'obturation
- ⊙ Pompe
- ⊕ Electrovanne
- Point de rejet au Merdereau
- CL : Clarificateur

IV.2- UTILISATION DE L'EAU SUR SITE : CIRCUIT DES EAUX

IV.2.1- CIRCUIT DES EAUX ACTUEL

Il existe actuellement deux modes d'alimentation en eau sur le site :

- le réseau d'alimentation de la commune de Voutré (qui relève de la compétence de la SIAEP des Coëvrons) qui sert à l'alimentation en eau potable des bureaux, vestiaires, sanitaires, laboratoire et ateliers. La consommation d'eau potable sur le site est de l'ordre de 360 m³ par an.
- le pompage en fond de la fosse de la Kabylie qui permet d'assurer les autres besoins en eau : lavages des matériaux, aspersion des pistes, lavages des engins et véhicules...

Les unités de lavages sont conçues pour fonctionner en circuit fermé pour limiter au maximum leur consommation d'eau. Un appoint d'eau est maintenu pour compenser les pertes en eau. Il y a 4 unités de lavages des matériaux :

- « lavage Ballast » au niveau du poste de chargement fer,
- « UGB » 1 et 2 : pour le lavage des gravillons béton,
- « lavage granulats » au niveau du poste de chargement camions.

Les postes de lavage UGB 1 et 2 fonctionnent avec leur propre circuit de décantation :

- UGB1 : ajout de flocculant avant traitement dans un clarificateur
- UGB 2 : ajout de flocculant et traitement dans un bassin de décantation.

L'eau de lavage des granulats est traitée également dans un clarificateur avec une partie des eaux de ruissellement du site avant décantation dans la lagune principale où sont également traitées les eaux de lavage du ballast.

La consommation de flocculant est d'environ :

- 3 t/an pour l'unité « UGB1 » (flocculant AN 905 SH),
- 4 t/an pour l'unité « UGB2 » (flocculant Sifloc 11345).

IV.2.2- CIRCUIT DES EAUX FUTUR

Cf. Synoptique ci-contre et plans joints dans la notice hydrogéologique (fascicule 3)

Le circuit des eaux sera entièrement modifié pour tenir compte :

- de la suppression de l'UGB2,
- de la volonté de limiter les risques de rejet d'eau chargée en MES vers le Merdereau.

L'ensemble de ces modifications ainsi que le fonctionnement du futur circuit des eaux sont présentés dans la notice hydrologique et hydrogéologique jointe au fascicule 3.

Les synoptiques présentés ci-contre permettent de visualiser les modifications qui seront apportées à ce circuit des eaux et en particulier :

- l'arrêt du pompage de Massoterie vers Kabylie,
- le rejet direct des eaux d'exhaure de Massoterie sans passer par Kabylie,
- la suppression du rejet actuel en provenance de Kabylie,
- l'ajout ou l'agrandissement de nouveaux bassins de rétention des eaux,
- la modification du réseau de collecte des eaux de ruissellement.

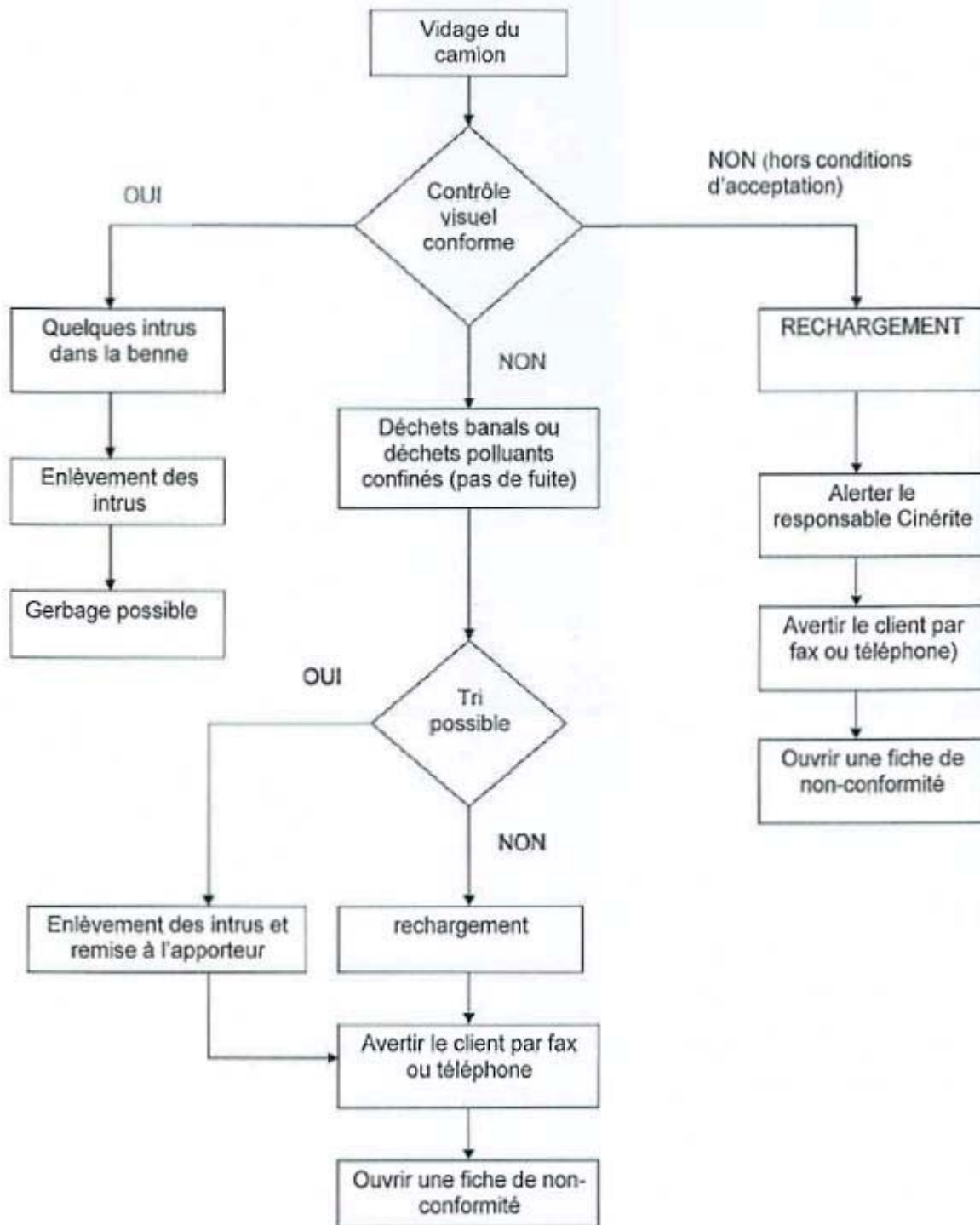
IV.3- MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX INERTES

IV.3.1- MATÉRIAUX INERTES EXTÉRIEURS

■ Procédure d'accueil et mise en place des matériaux

La procédure d'accueil sera la suivante :

- les camions, en arrivant sur la carrière, passent sur le pont-bascule où un panneau indique la liste des matériaux admis,
 - un premier contrôle de conformité est effectué par le préposé au pont-bascule qui vérifie le bordereau fourni par le chauffeur du camion attestant de l'origine des matériaux et de leur conformité avec les matériaux admis. Ce bordereau précise:
 - le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET,
 - l'origine des déchets,
 - libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement,
 - les quantités de déchets concernées ;
 - le cas échéant, sont annexés à ce document :
 - les résultats de l'acceptation préalable,
 - les documents requis par le règlement (CE) n° 1013/2006 concernant les transferts de déchets,
 - le contenu visuel du camion,
 - le rapport volume de la benne/poids des matériaux.
- le bon de réception précise à minima:
 - le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET,
 - le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro de SIREN,
 - le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement,
 - la quantité de déchets admise,
 - la date et l'heure de l'accusé réception.
- un registre des entrées est tenu à jour - registre qui présente les éléments suivants:
 - la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé réception des déchets, mentionnés à l'article 13, et la date de leur stockage,
 - l'origine des déchets,
 - le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement,
 - la masse des déchets, mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume de chargement en retenant une masse volumique de 2 tonnes par mètre cube de déchets,



M:\BUREAU\Q.S.E\SYSTEM DOC COMMUN\ENREGISTREMENTS ET DOCUMENTS\MODE OPERATOIRE\E080 accueil des déchets inertes.doc

- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement,
 - le cas échéant, le motif de refus d'admission.
- sur la plate-forme prévue à cet effet, le camion déchargera les matériaux,
- avant la mise en place sur la zone de remblais, les matériaux sont contrôlés visuellement (*cf. synoptique de la procédure ci contre*) :
- si les matériaux estimés sont non conformes et que le tri des polluants n'est pas possible, le chargement sera refusé,
 - si la pollution est confinée, un tri est effectuée et les intrus sont remis à l'apporteur,
 - sinon, le préposé au pont-bascule délivre un bon de réception récapitulant les informations d'origine, de quantité et de qualité des matériaux,
 - les matériaux jugés conformes sont disposés sur la zone de remblais.

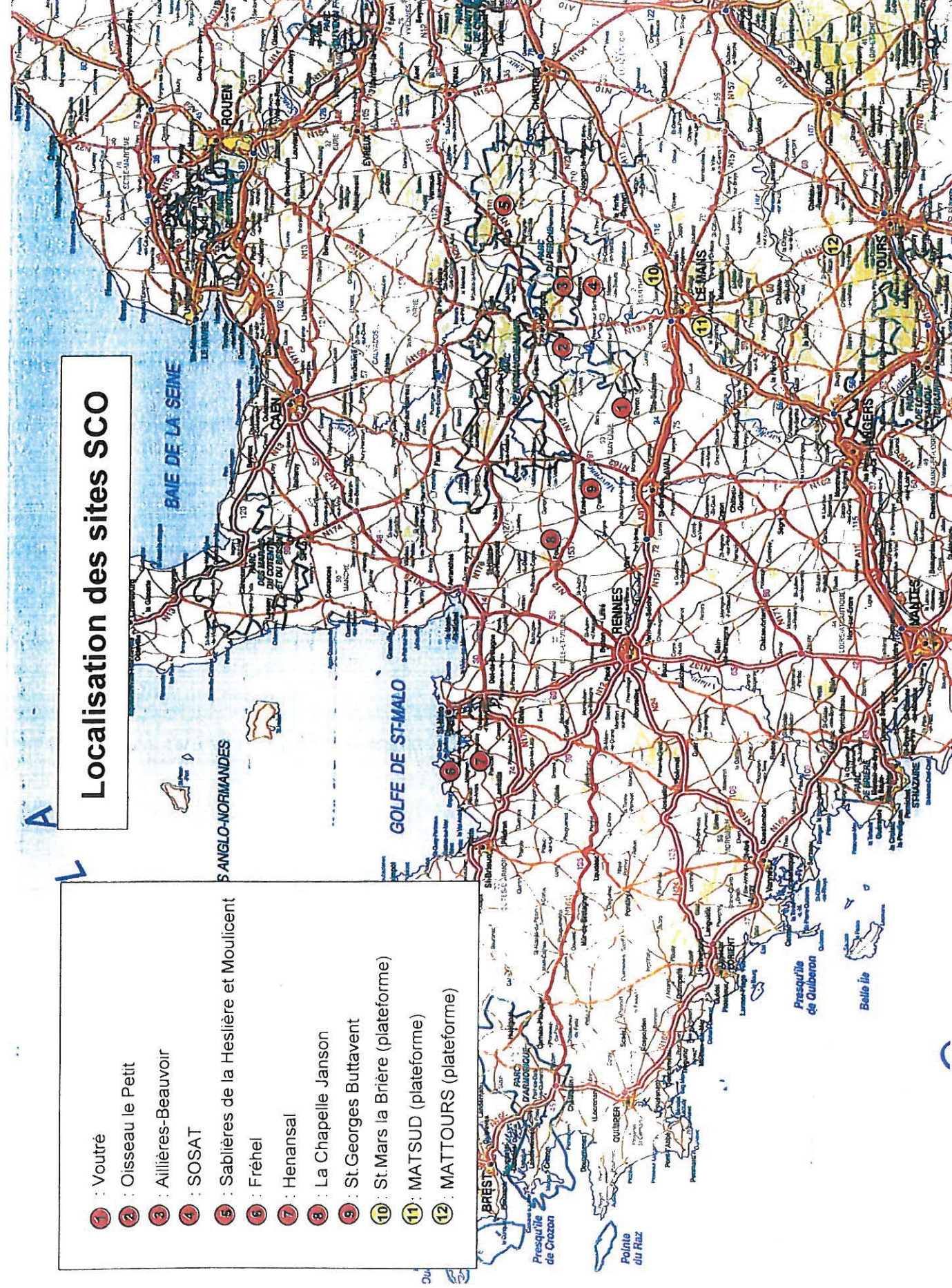
■ **Remblayage**

Les remblaiements permettront de participer au modelage du terroir de Kabylie puis au comblement partiel de la fosse de la Kabylie, en reconstituant une topographie s'intégrant dans le relief environnant.

Le remblayage se réalise au fur et à mesure des apports par un bouteur qui pousse les matériaux vers le lieu de stockage, à partir de l'aire de déchargement.

Information générales/site

Site	Nom de la société	Adresse précise du site	Nature de l'activité du site	Superficie autorisée	Installations classées (si oui, autorisation préfectorale)	Tonnage autorisé (annuelle)	
						Moyenne	Maximum
Oisseau-le-petit	Société des carrières des Noés	Les Noés 72610 OISSEAU-LE-PETIT	Extraction de roches massives (Grés armoricain)	732 249 m ²	Arrêté du 17 juillet 2008 pour une durée de 30 ans	400 000 t	500 000 t
Aillières-Beauvoir	Société des carrières des Noés	La persinière 72600 AILLIÈRES BEAUVOIR	Extraction de roches massives (grés de may)	166 710 m ²	Arrêté du 9 février 2007 pour une durée de 30 ans	250 000 t	275 000 t
Heslière	Sablrière de la Heslière	La heslière 61290 LONGNY AU PERCHE	Extraction de roches meubles (Sable cénomanien)	190 710 m ²	Arrêté du 27 avril 2009 pour une durée de 25 ans	200 000 t	300 000 t
Moulicent	Sablrière de la Heslière	Fossard 61290 MOULICENT	Extraction de roches meubles (Sable cénomanien)	175 046 m ²	Arrêté du 28 novembre 1996 pour une durée de 30 ans	33 000 t	120 000 t sous réserve du respect de l'article 7.8.3 sinon 60 000 t
SOSAT	Société saonnoise de travaux publics fracy-whitby	Carrière de Tessé 72600 VILLAINES LA CARELLE	Extraction de roches meubles (Sable Silico-calcaire)	156 542 m ²	Arrêté du 15 juin 2004 pour une durée de 30 ans	85 000 t	150 000 t
Matsud	Société des cinérites de Rouessé-Vassé	27 chemin de la Foucaudière 72000 LE MANS	Plateforme de stockage granulats et de recyclage	110 000 m ²	Récépissé du 1 juillet 2005		
Saint-mars	Société des cinérites de Rouessé-Vassé	Gare de Pont de Gesnnes 72470 SAINT MARS LA BRIERE	Plateforme de stockage granulats	62 710 m ²	Récépissé du 25 août 2009		
Mattours	Société des cinérites de Rouessé-Vassé	Route de Beaumont la Ronce 37360 NEUILLE PONT PIERRE	Plateforme de stockage granulats et de recyclage	36 275 m ²	Récépissé du 9 septembre 2005		
Voutré	Société des carrières de Voutré	Route de Sillé 53600 VOUTRE	Extraction de roches massives (Rhyolite et cinérites)	4 000 000 m ²	Arrêté interdépartementale du 24 décembre 2001 pour une durée de 30 ans	2 600 000 t	3 500 000 t
Croix Boursier	Société des carrières Beaucé	Carrière Croix Boursier 53100 SAINT GEORGES BUTTAVENT	Extraction de roches massives (Grés quartzeux)	93 730 m ²	Arrêté du 3 septembre 2012 pour une durée de 20 ans	80 000 t	100 000 t
Beaucé	Société des carrières Beaucé	Site le Pilet 35133 LA CHAPELLE JANSON	Extraction de roches massives (Cornéenne)	322 552 m ²	Arrêté du 5 juillet 2002 pour une durée de 30 ans	450 000 t	650 000 t
Fréhel	Société des carrières de Fréhel	Le Routin 22240 FREHEL	Extraction de roches massives (Grés rose)	542 863 m ²	Arrêté du 1 ^{er} juillet 2002 pour une durée de 20 ans	300 000 t	500 000 t
Gie	Orgère enrobés	ZI l'hermitière 35230 ORGERE	Fabrication d'enrobés bitumineux	12 768 m ²	Arrêté du 25 juin 1997		



V- CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Article R512-3-5

V.1- CAPACITÉS TECHNIQUES

Cf. Liste et localisation des sites du groupe SCO ci-contre

La SA des Carrières de Voutré (*cf. organigrammes page 110 et plaquettes page 112*) fait partie du groupe SCO – « Société Des Carrières de l'Ouest » (*cf. liste et plan des exploitations de SCO ci-contre*) qui appartient au groupe « BASALTES » (*cf. organigramme page 111*).

Outre le site de Voutré, le groupe SCO exploite de nombreuses carrières et plateformes de stockage de granulats et en particulier dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe :

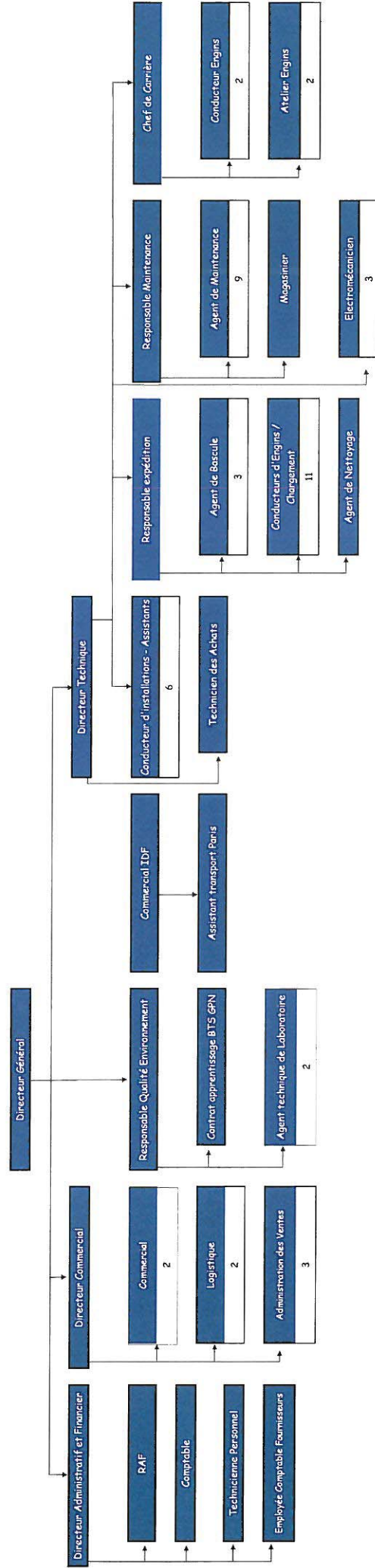
- les carrières :
 - d'Oisseau-le-petit (72) : extraction de grés armoricain – 400 000 t/an,
 - d'Aillières-Beauvoir (72) : extraction de grés de May – 250 000 t/an,
 - de Vilaines la Carelle (72) : extraction de sables – 85 000 t/an,
 - de Saint-Georges-Buttavent (53) : extraction de grés quartzeux – 80 000 t/an.
- et les plateformes de transit et de valorisation qui sont embranchées fer (*cf. plaquettes de présentation page 113*) :
 - de St-Mars-la-Brière (72),
 - MATSUD (Le Mans 72),
 - MATOURS (37).

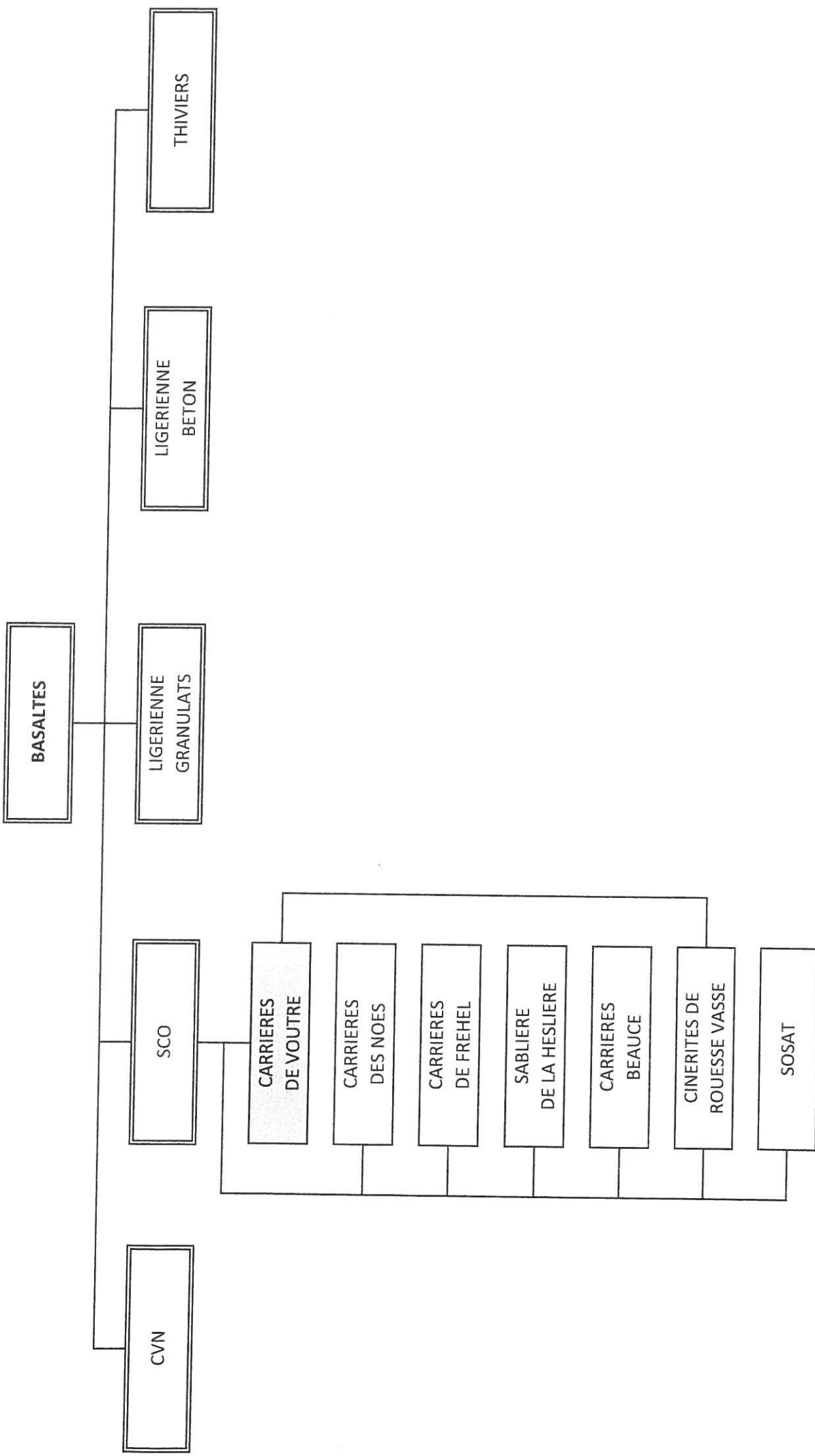
Au total, le groupe SCO emploie environ 100 personnes, dont une soixantaine sur le site de Voutré et dispose des moyens techniques et financiers suffisants pour mener à bien les activités sollicitées sur le site de Voutré.

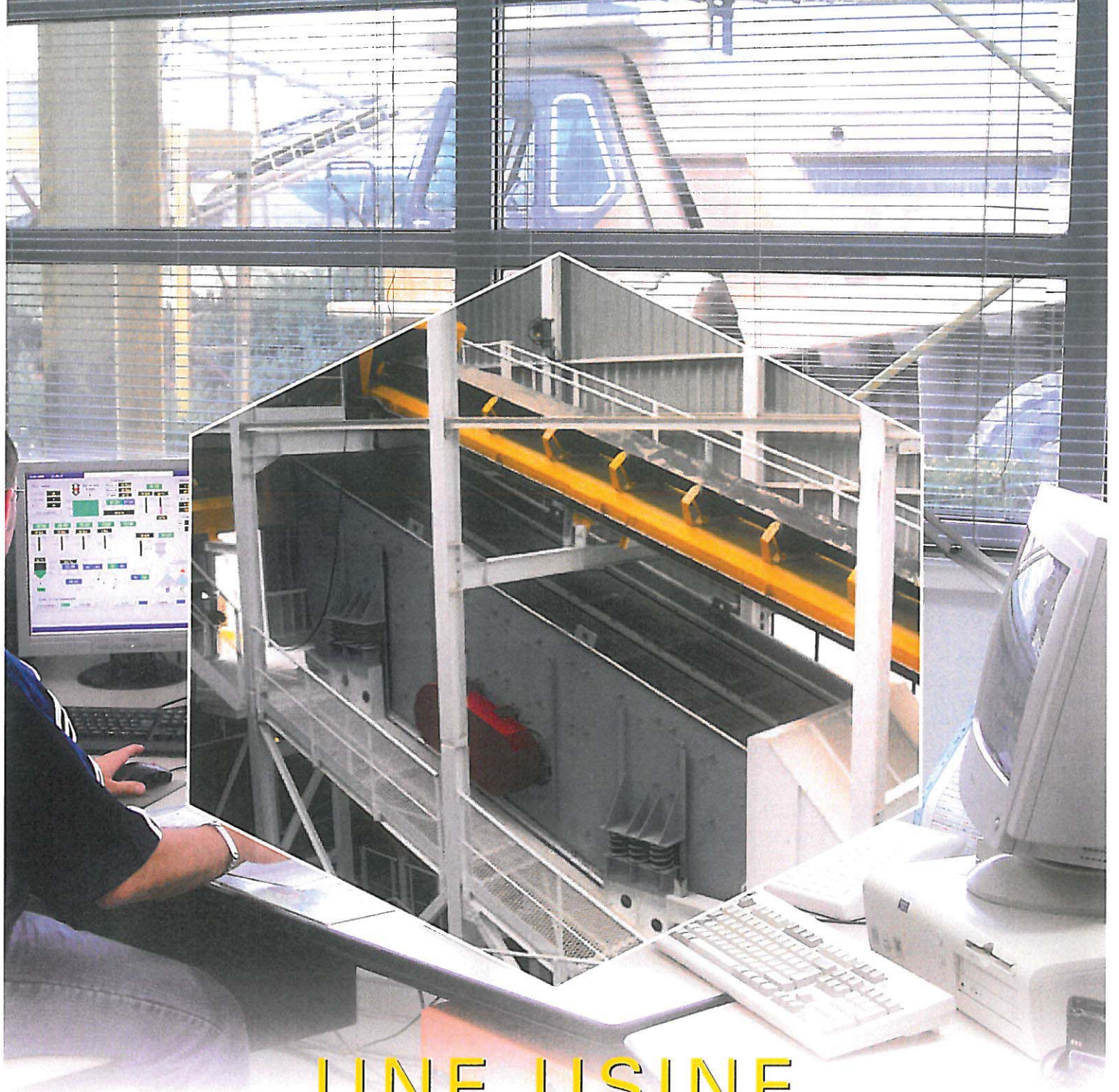
De plus, la Société des Carrières de Voutré est engagée dans les démarches qualité suivantes (*Cf. certificats joints aux pages 115 à 117*) :

- certification de ses produits : normes CE, NF...
- certification de son site : norme ISO 14001.

CARRIERES DE VOTRE





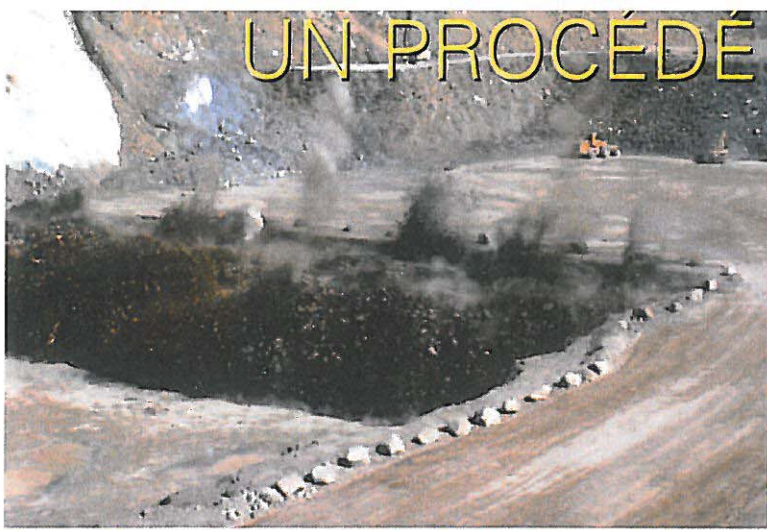


UNE USINE ENTIÈREMENT INFORMATISÉE

**Un outil de production performant
mis en œuvre par des hommes spécialistes de l'automatisation
fonctionne 24 h sur 24**

(pilote par le superviseur grâce à un réseau d'automates et plus de 3 000 capteurs)

UN PROCÉDÉ INDUSTRIEL



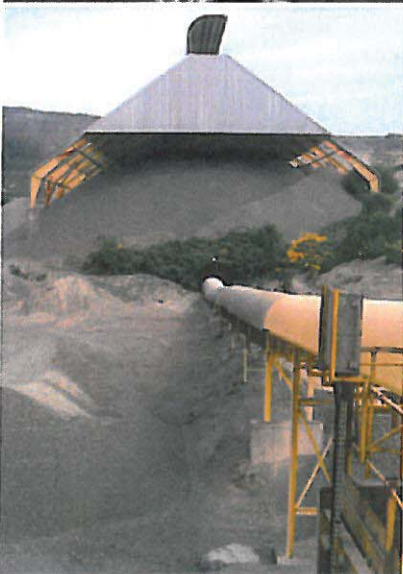
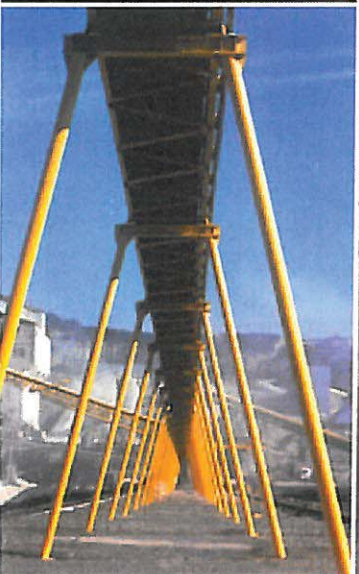
La roche abattue au tir de mines va subir 3 phases successives de traitement.

LE CONCASSAGE

Plusieurs étapes de broyage se succèdent dans notre process, on parle alors de concassage primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.

Différents types de broyeurs sont utilisés sur le site :

- les concasseurs à mâchoires (résistent à l'usure et acceptent des blocs de taille importante),
- les broyeurs giratoires (assurent un débit important et corrigent la forme des éléments),
- les concasseurs à axe vertical (corrigent la forme des éléments).



LE CRIBLAGE

C'est l'étape qui permet de calibrer la roche et d'obtenir des produits de granulométries variables (30 granulats différents sont produits, conformes aux normes de qualité).

LE STOCKAGE

2 formules :

- en silos d'une capacité de 800 à 1 000 tonnes pour les matériaux quaternaires
- directement au sol.



15 techniciens (électriciens, soudeurs, mécaniciens, agents de nettoyage) interviennent quotidiennement pour la maintenance de l'installation.



L'EXTRACTION



L'EXPLOITATION EN CARRIÈRE

4 étapes



LA DÉCOUVERTE

Des campagnes de découverte sont réalisées au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction.

La terre végétale est décapée puis stockée pour être réutilisée lors des opérations de réaménagement.

Les stériles (argiles, roches altérées non exploitables) sont stockés sur les terrils ou sous forme de merlon paysagers. Ils seront aussi utilisés en fin d'exploitation pour la réhabilitation du site.

LA FORATION

Une fois la roche mise à nue, le tir de mines est préparé : la foreuse réalise des trous de 15 m de profondeur, 110 mm de diamètre, légèrement inclinés (10 à 15°C).

Selon la dureté de la roche, la vitesse d'avancement du train de tiges varie de 60 à 150 mètres par heure.

LE MINAGE

2 à 3 fois par semaine, un front de taille est abattu à l'aide d'explosifs. Ceux-ci sont mis en œuvre dans les forages par les « boute-feux » en respectant le plan de tir établi en fonction de l'état des fronts, de la nature de la roche, de son niveau de fissuration et de la présence d'eau. Chaque trou chargé explose avec un décalage de quelques millisecondes afin de limiter au maximum les vibrations.

LE ROULAGE

Le matériau abattu présente une granulométrie 0/1000 mm. Il est repris au moyen d'une chargeuse Caterpillar 992G et transporté jusqu'à l'usine par deux dumpers Caterpillar 777D.

Chargeuse CAT 992 G :

Puissance du moteur = 800 CV
Capacité du godet = 26 T
Consommation de fioul = 90 L/heure
Diamètre du pneu = 2,80 m
Poids en ordre de marche = 94 T

Dumper 777 D :

Puissance du moteur = 800 CV
Consommation de fioul = 70 L/heure
Diamètre du pneu = 2,80 m
Poids en ordre de marche = 163 T





1858

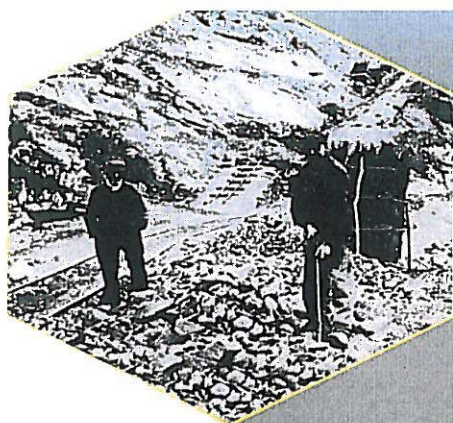
150^e ANNIVERSAIRE des Carrières de Voutré

2008

5042

7770

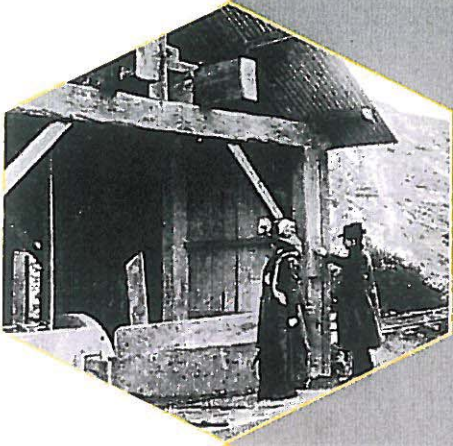
1858 Naissance d'une carrière



Ouverte en 1858 pour, notamment, fournir de la pierre de qualité à la ville de Paris à l'occasion de l'ouverture du percement des grands boulevards, la carrière de la Kabylie a rapidement pris de l'extension, profitant de la ligne de chemin de fer Paris-Laval, prolongée ensuite jusqu'à Rennes et Brest.

La société Barrier et Neveu, première propriétaire des lieux, désireuse de remporter un premier marché de 6 000 m³ en flattant le pouvoir politique, donna à la carrière le nom **Kabylie** par référence à la conquête récente de l'Algérie.

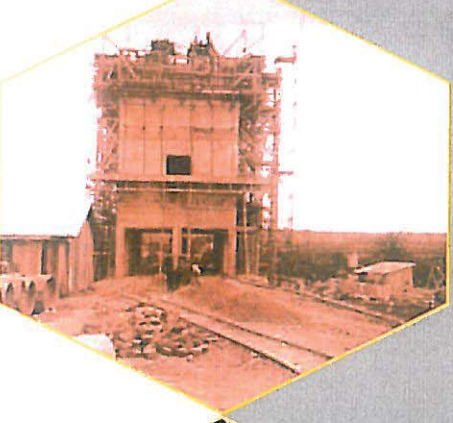
1858-1891 Premières modernisations



Durant cette période, la carrière connaît une série de modernisations, avec en 1867 l'installation d'une première machine à casser, la construction d'un réseau de voies ferrées étroites destinées à transporter la pierre du lieu d'extraction au lieu de cassage, et en 1880 le montage d'un grand plan incliné permettant de franchir les différences de niveau pour amener les wagonnets de pierre jusqu'au bord de la route.

La même année, on assiste à la construction du port sec et du quai d'embarquement raccordant la carrière à la ligne Paris-Brest. Durant la même période, l'outil de production est modernisé avec l'installation de concasseurs et de trieurs à vapeur. En 1891, la société Barrier et Neveu prend le nom de **Société anonyme des carrières de l'Ouest**.

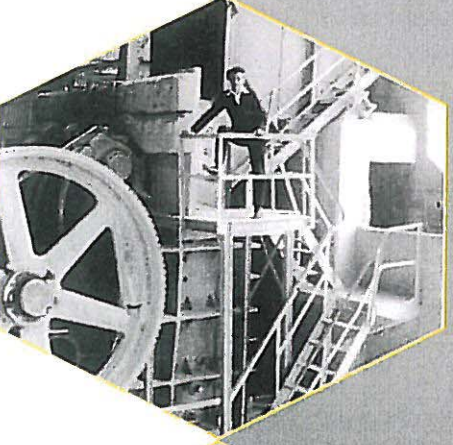
1891-1932 Une usine et une cité ouvrière neuves



En 1911, une locomotive à vapeur, baptisée la Kabylie, arrive pour assurer la liaison entre la carrière et la ligne de chemin de fer. Durant la guerre 1914-1918, durant laquelle la carrière accueillit tour à tour des prisonniers allemands (1915-1917) et 250 soldats mutins français, les Joyeux (1917-1919).

Une nouvelle usine, plus performante, est construite entre 1931 et 1932, ainsi que la cité ouvrière de Beausoleil. En même temps arrive des sondeuses, des marteaux piqueurs qui permettent une amélioration de la mécanisation. Grâce à ces nouveaux outils et à l'apport d'une main d'œuvre étrangère abondante, la production annuelle passe de 65 000 m³ en 1924 à 220 000 m³ en 1933.

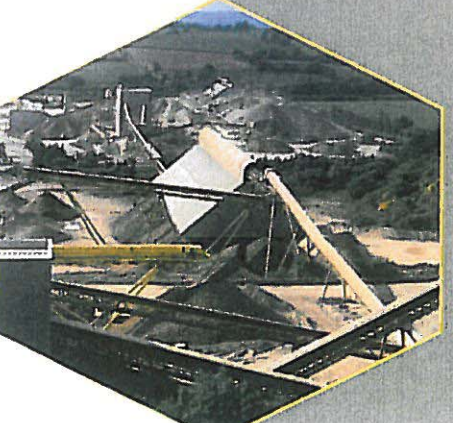
1932-1990 Une montée en puissance de la production



La modernisation de l'outil de production se poursuit de manière constante entre ces deux dates, sans cependant qu'il soit transformé radicalement. En 1953, le réseau interne de voies ferrées ainsi que les plans inclinés disparaissent, remplacés par des camions, plus mobiles.

Des chargeuses de plus en plus performantes sont aussi introduites tandis que se poursuit la mécanisation qui permet d'accroître fortement la production. Celle-ci passe, entre 1952 et 1984 de 200 000 tonnes à plus d'un million de tonnes, avec un pic à 2 millions en 1977. Parallèlement, le nombre d'ouvriers baisse de manière spectaculaire. Si on compte 260 carriers en 1936, on n'en compte plus que 124 en 1984.

1990-2008 Une usine construite pour l'avenir



La rénovation complète de l'outil de production est décidée en 1988. La nouvelle usine entre en service le 23 avril 1990, après une longue période d'essais et une cohabitation obligatoire avec l'ancienne pour ne pas stopper la production. L'automatisation est poussée au maximum.

Aujourd'hui, l'usine est pilotée par une seule personne à partir de son poste de supervision. Les ouvriers ou employés, une soixantaine en tout, sont des spécialistes affectés à la maintenance, à la conduite des engins (camions et chargeuses) ou à la gestion administrative du site. Le tonnage extrait a poursuivi sa progression et atteint désormais 3 millions de tonnes par an.

TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT

un investissement au service de tous



de la route au rail

Les Carrières de Voutré transportent plus d'un tiers de leur production par fer, soit près d'un million de tonnes. Cela représente plus de 700 trains, l'équivalent de 40 000 camions "évités" sur la route.



LES CARRIÈRES DE VOUTRÉ disposent d'un embranchement particulier, proche de la ligne RFF (Réseau Ferré de France) « Le Mans-Rennes » où quatre voies de garage permettent de stocker 4 trains de 21 wagons. Les wagons sont chargés au poste de chargement automatique.



LE CHARGEMENT DES CAMIONS

Trois lignes automatiques permettent de charger en parallèle les camions. Les matériaux sont repris directement sous les silos de fabrication tertiaire et quaternaire. Les produits peuvent aussi être recomposés sur bande.

4 chargeuses à pneus, dédiées au service expédition, assurent le chargement des poids lourds à partir des stocks.



LES AVANTAGES DU RAIL

Le fret ferroviaire améliore la sécurité routière : plus de 40 000 camions en moins sur les routes en 2007.

Une décision qui contribue à la limitation des émissions de gaz carbonique responsable du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, la plupart des centrales de la région parisienne sont approvisionnées par train. Le marché local s'est également développé.

La société des Carrières de Voutré, grâce à cette opération exemplaire de transport de matériaux, lutte efficacement pour la protection des riverains et de leur environnement.

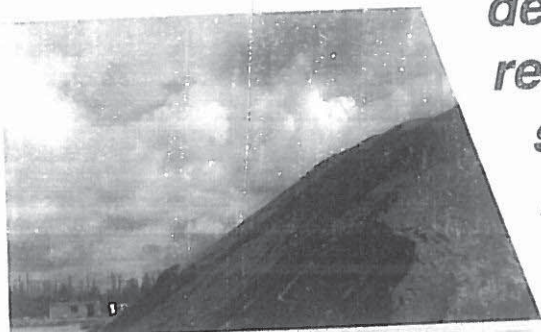




Carrières de l'Ouest

Plateforme de
SAINT MARS LA BRIERE

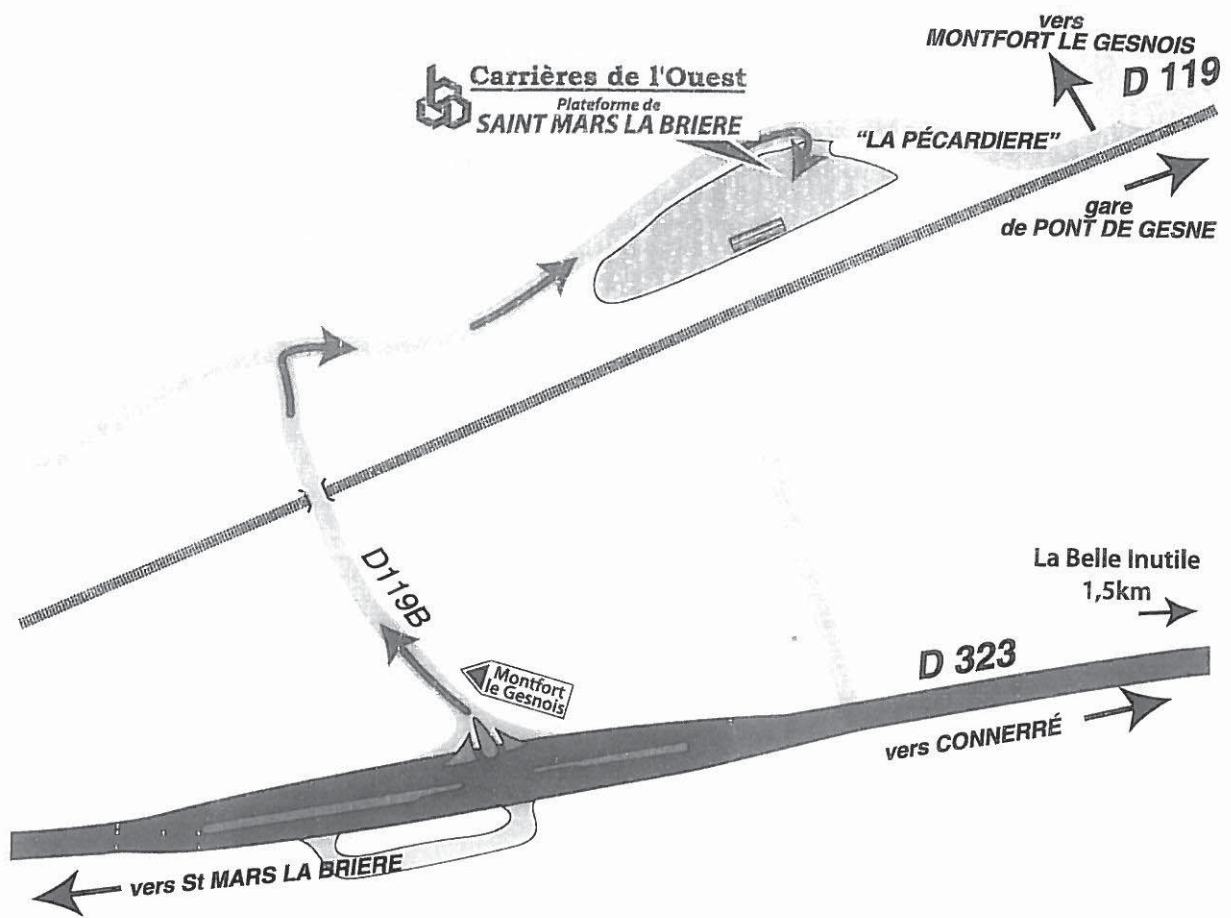
*Des matériaux
de qualité
reconnue
sur un
même
site*



*Un approvisionnement régulier de roches "dures" sur notre
plateforme en provenance des Carrières de VOUTRE par S.N.C.F
(Sables, Gravillons, Graves, etc...)*

*Entreprises
Collectivités
Artisans
Particuliers*

*Tout ce dont
vous avez besoin
sur vos chantiers*



***Du lundi
au
Vendredi***

***8h00 - 12h00
14h00 - 17h00***

 **Carrières de l'Ouest**
Plateforme de
SAINT MARS LA BRIERE

La Pécardière

72470 SAINT MARS LA BRIERE

Tél: 06 22 92 14 51



MATSUD

*Des matériaux
de qualité
reconnue
sur un
même
site*



*Un approvisionnement régulier des Carrières de VOUTRE
Garanti chaque jour par S.N.C.F*

*Entreprises
Collectivités
Artisans
Particuliers*

*Tout ce dont
vous avez besoin
sur vos chantiers*



Du lundi au jeudi

**7h00 - 12h30
13h30 - 18h30**

Le vendredi

**7h00 - 12h30
13h30 - 17h30**

 **MATSUD**

27 Chemin de la Foucaudière

Z.I. SUD

72000 LE MANS

Tél: 02 43 75 57 63

Fax: 02 43 72 54 63



MATSUD

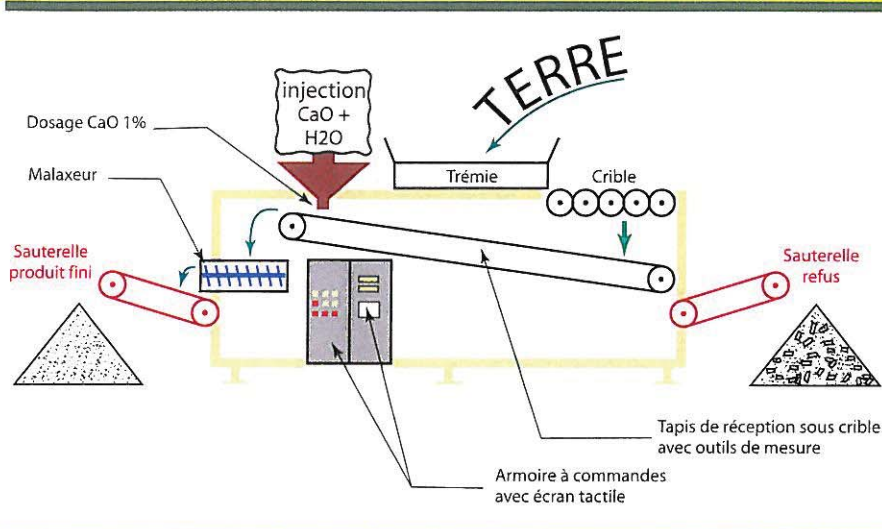
RECYCLAGE



*Entreprises
Collectivités
Artisans
Particuliers*

*Tout ce dont
vous avez besoin
sur vos chantiers*

Descriptif de traitement des terres...



Caractéristiques techniques des matériaux "conformités"...

Des lots de matériaux sont, tout d'abord, constitués puis identifiés selon les caractéristiques du **Guide des terrassements Routiers** (origine, granulométrie, valeur au bleu du sol, indice portant immédiat).

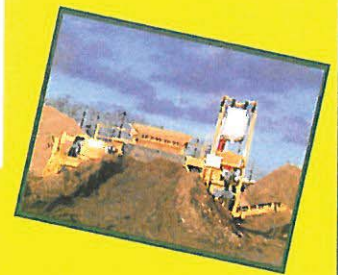
Lors d'une précédente identification GTR, le **Laboratoire Départemental de la Sarthe** a classé ces matériaux comme un 0/40 de catégorie **B₅ th**.

Cette même étude a permis de déterminer le dosage nécessaire d'adjonction de chaux, soit **1%**.

Catégorie selon NF P 11-300	IPI	Conditions d'utilisation des matériaux en remblai (selon GTR)	Objectif de densification
B, fh	3	Sols normalement inutilisables en l'état, en raison de leur portance quasi-nulle.	/
B, m	30	Sols sensibles à la météo mais utilisables, classement PF2 ou PF3	q3 q4

Le produit fini est un 0/40 **B₅ m** contenant environ 50% d'éléments inférieur à 1mm. Le traitement à la chaux a assuré une **diminution de la valeur de bleu au sol de (0,63 à 0,46)** et **augmentation de l'indice de portance immédiat (IPI de 3 à 30)**.

Ce traitement a ainsi amélioré un matériau de type **B₅ th**, valable pour les remblais, parties supérieures **q3** et inférieur **q4**.



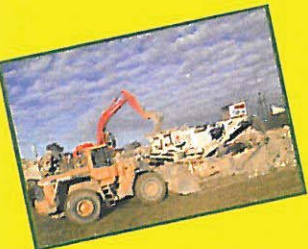
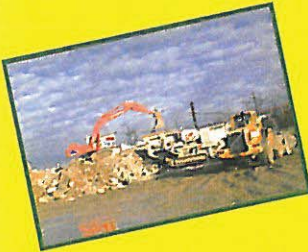
Nos Prestations...

- *Accueil de déblais de classe 3*
- *Accueil de matériaux de démolition
(Pierre, Béton, Enrobés)*

Vente de matériaux recyclés...

- *Terres traitées à la chaux*
- *Matériaux recyclés* - 0/20
 - 0/31,5
 - 0/60
 - 0/80
 - 0/100
 - 0/120
 - 0/150
- *Machefer*
- *Macgrave*
- *Terre végétale*
- *Divers*
(Rabottage, Sables de remblais etc...)*

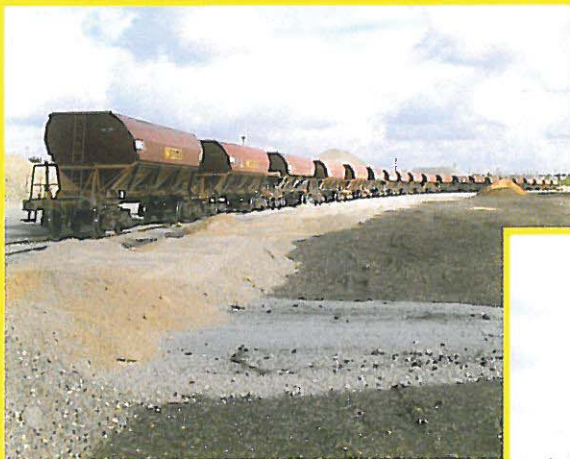
() Suivant disponibilité*





MATTOURS

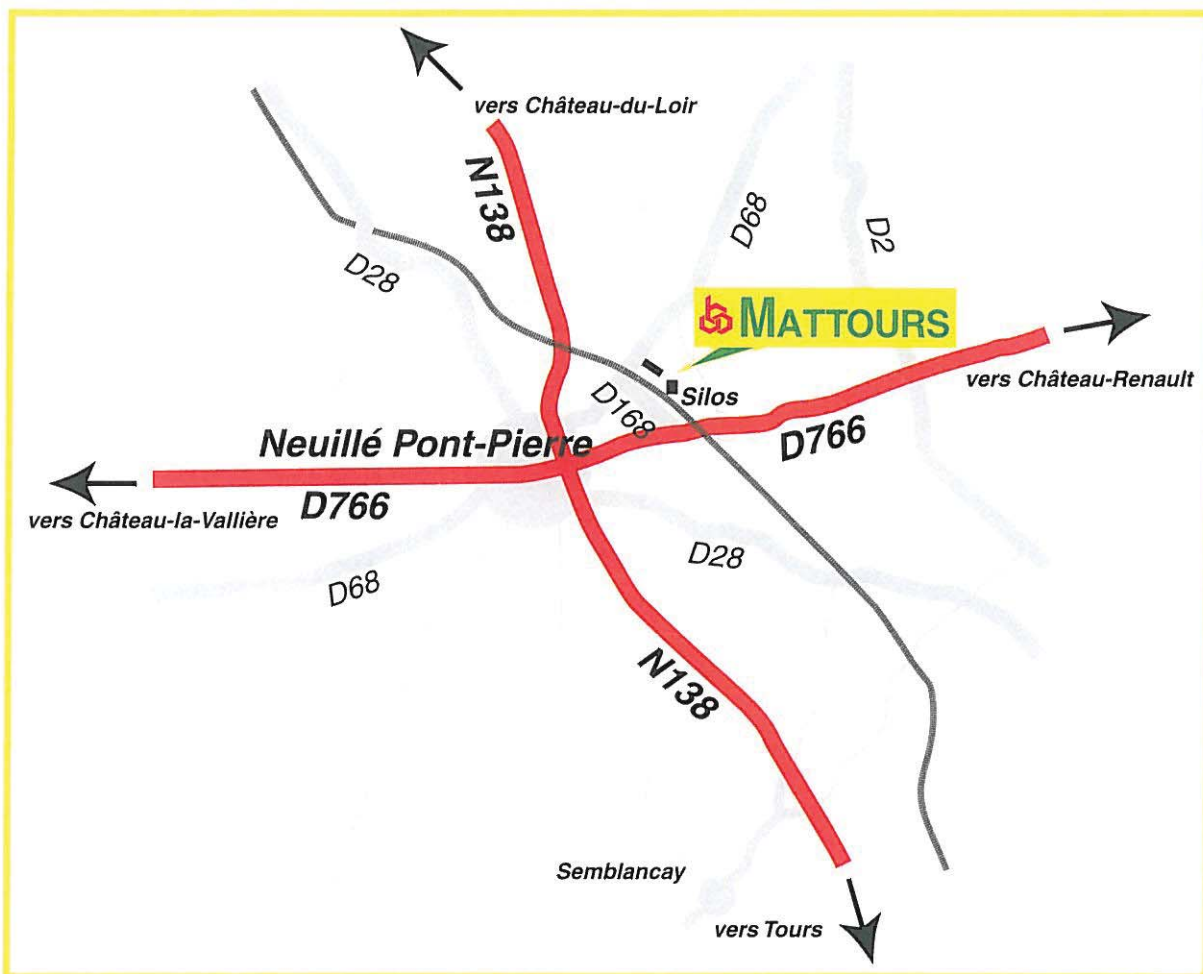
*Des matériaux
de qualité
reconnue
sur un
même
site*



*Un approvisionnement régulier de roches "dures" sur notre
plateforme en provenance des Carrières de VOUTRE par S.N.C.F
(Sable, Gravillons, Graves, etc...)*

*Entreprises
Collectivités
Artisans
Particuliers*

*Tout ce dont
vous avez besoin
sur vos chantiers*



***Du lundi
au
Vendredi***

***8h00 - 12h00
14h00 - 17h00***

 **MATTOURS**

37360 NEUILLE-PONT-PIERRE

Tél: 06 22 92 14 51



Certificat

Certificate

Certificat de conformité de contrôle de la production en usine des granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC)

Délivré par :

Organisme de Certification AFNOR Certification

Numéro d'identification 0333

Adresse 11 rue Francis de Pressensé
FR - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Délivré à :

Fabricant SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE S A

Adresse Lieu-Dit Beausoleil
Route de Sillé
FR - 53600 VOUTRE

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous.

Désignation des granulats Granulats pour béton ;
Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation ;
Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées ;
Granulats pour ballasts de voies ferrées.

Lieu de production	Normes de référence			
Voutré	EN 12620:2002+A1:2008	EN 13043:2002	EN 13242:2002+A1:2007	EN 13450:2002

Numéro du certificat 0333 - CPR - 041070

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 20/04/2005.

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine des granulats ne sont pas modifiés de manière significative.

Directrice Générale
Florence MÉAUX



Page 1/1
Date d'émission du certificat
23/10/2013

005 - 2013/05 -



Certificat

Certificate

10 JUIN 2014

GRANULATS

Secrétariat technique : ATCG - 3 rue Alfred Roll - 75017 PARIS
Tél. : 01 44 01 47 17 - Fax : 01 47 66 30 99
Correspondant : Magali BALAND
Correspondant AFNOR Certification
Ophélie BULOT- Tél. 01 41 62 60 41

CARRIERES DE VOUTRE

Lieu-dit Beausoleil
Route de Sillé
53600 VOUTRE

Admission n°008 - 01 du 04 avril 1995
Reconduction n°008 - 22 du 20 mai 2014

Site de production:
Voutré (53)

Cette société est autorisée à apposer la marque NF-GRANULATS sur les bordereaux d'enlèvement des produits suivants :

Classe granulaire	Référence à la norme
0/2 mm	NF P 18-545 articles 7 et 8 code a
2/6,3 mm	NF P 18-545 articles 7 et 8 code BIII
6,3/10 mm	NF P 18-545 articles 7 et 8 code BIII

Cette décision annule et remplace toute attestation antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats de contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé pour une durée de seize mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au Référentiel NF041.

La Directrice Générale

Florence MÉAUX



008 - 2011/01

**Certificate** **Certificat**

Company name / Dénomination sociale : CARRIERES DE VOUTRE

Commercial name / Nom commercial : CARRIERES

Certification body / Organisme certificateur : AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Certificate number / Numero de certificat : 26370

Valid from / Valide du : 29/10/2012

To / Au : 28/10/2015

Standard / Référentiel : ISO 14001 (2004)

Activities: EXTRACTION, PRODUCTION AND SHIPPING OF AGGREGATES. INERT WASTE BURIAL IN A STORAGE CENTER (CLASS III).

Activités : EXTRACTION, PRODUCTION ET EXPEDITION DE GRANULATS. ENFOUISSEMENT DE DECHETS INERTES EN CENTRE DE STOCKAGE DE CLASSE III.

Site(s) / Site(s) : 53600 VOUTRE FRANCE



AFNOR Certification est accréditée par le COFRAC pour la certification selon ce(s) référentiel(s) (numéro d'accréditation : 4-0001) - Portée disponible sur www.cofrac.fr

AFNOR Certification is accredited by COFRAC for certifying according to this/these reference standard(s). Accreditation number: 4-0001 - Scope available at www.cofrac.fr

[AFNOR is a full member of the IQNet network / AFNOR est membre à part entière du réseau IQNet](#)
[The AFNOR website / Le site AFNOR](#)

26 MAI 2015

SUCCURSALE DE LAVAL
SERVICE DES ENTREPRISES

V/Réf : 331 192 252

Sect : 1

N/Réf : Thierry DEROIN

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

M. ROBERTS TOMOS
STE DES CARRIERES DE VOUTRE
LE BEAUSOLEIL
RTE DE SILLE

53600 VOUTRE

le 21 mai 2015

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Euro système, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€.

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification, accompagnée d'informations complémentaires, est indiquée dans le document joint.

A la suite du dernier examen de la situation de votre société, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation «D3++».**

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de la société et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet : www.fiben.fr/cotation

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation, Thierry DEROIN,

¹ Sauf cas spécifique des holdings

V.2- CAPACITÉS FINANCIÈRES

Cf. copie de la cotation Banque de France ci-contre

La cotation Banque de France jointe montre la bonne santé financière de l'entreprise. La société Carrières de Voutré est classé D3++, ce qui signifie qu'elle a un chiffre d'affaires compris entre 30 et 50 M€ et que la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée excellente.

Les résultats financiers de la SA Carrières de Voutré ces 3 dernières années sont donnés ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires (k€)	36 689	37 967	40 108	42 095	33 565
Résultat net comptable (k€)	2 032	2 236	2 326	2 366	1 380

La SA des Carrières de Voutré dispose ainsi des capacités financières suffisantes pour exercer les activités sollicitées sur le site de Voutré.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en application de la loi du 4 janvier 1993 et du décret n°94-484 du 9 juin 1994, des garanties financières concernant la remise en état de la carrière ont été apportées par un engagement écrit d'un établissement de crédit.

**COMPLÉMENTS À LA DEMANDE ADMINISTRATIVE
- Article R512-4**

La présente demande d'autorisation d'exploiter est concernée par une demande de défrichement. Celle-ci est transmise au service instructeur pour instruction (le récépissé de dépôt du dossier de défrichement est joint en annexe 6).

Le projet concernant la mise en place d'une capacité de stockage à sec des matériaux ainsi qu'un second poste de chargement fer, a fait l'objet d'un permis de construire en date du 05 janvier 2016 (copie de l'arrêté accordant le permis en annexe 7).

L'état de pollution des sols est présenté au chapitre III de l'étude d'impact (fascicule 2).

